



## PROCÈS-VERBAL

Conseil communautaire du 17 décembre 2019



### Ordre du jour :

- Franck Hervy (à partir de 20 h), Jean-Louis Lelièvre, Fabrice Bazin (à partir de 19 h), Laurianne Deniaud, Sandra Vandeuren, Frédérique Martin, Yannick Jimenez, Catherine Lungart, Christophe Cotta (à partir de 20 h), Capucine Hauray, Céline Girard ont donné pouvoir.
- William Duval est excusé.
- Le Président souhaite la bienvenue à Fabrice Bazin, nouvel élu de la commune de Saint-Nazaire, désigné au sein du Conseil communautaire.
- Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Lydia Mantzoutsos, ce qu'accepte le Conseil communautaire à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 8 octobre 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.
- Il est pris acte de la communication du compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président.

### I – Information

#### Conseil de développement – Publication Domicile / Travail

#### René Terrien

Cette publication sur le domicile/travail a été réfléchi en termes de bassins d'emploi et a donc été travaillée conjointement avec les Conseils de développement de Pornic, Saint-Brévin, Savenay, Pontchâteau et Cap Atlantique. De nombreuses réunions publiques ont été organisées. Dans le cadre d'une nouvelle saisine du président sur le littoral, le Conseil de développement de la CARENE souhaite poursuivre cette démarche et

associera à ces travaux ces cinq Conseils de développement, ainsi que celui de Nantes Métropole. Il est important que la société civile puisse s'exprimer au-delà du périmètre de l'agglomération.

## **II – Communication du Président**

### **Point sur les dépenses du projet contournement de Donges**

**Marie-Anne Halgand**

Suite aux questionnements de certains élus sur les dépenses engagées par la CARENE concernant le contournement de Donges, il est proposé de rappeler le financement prévu.

Le 16 décembre 2015, l'État, la Région, le Département, la CARENE, SNCF Réseau et Total Raffinage France ont signé un protocole d'intention préalable à la réalisation du projet de contournement des sites industriels de Donges. Celui-ci prévoit la répartition par tiers du financement de l'ensemble du projet, pour un coût estimé à 150 M€ HT courants, sur la base des études réalisées, aux conditions économiques de 2013. Il comprend : une part études avant-projet, des études projet assistance passation contrats travaux, maîtrise foncière et réalisation des travaux. La répartition du financement est la suivante

- 33,33 % pour l'État ;
- 33,33 % pour Total Raffinage France ;
- 33,33 % pour les collectivités dont 26,33 % pour la Région, 5,33 % pour le Département et 1,66 % pour la CARENE.

Suite à la signature de ce protocole, une autorisation de paiement a été votée pour un montant de 2,5 M€, soit 1,66 % du montant prévisionnel, avec un échelonnement en crédits de paiement prévisionnels de 2017 à 2023. Depuis, le montant de 2,490 M€ n'a pas augmenté. La DM d'octobre a simplement ajusté le crédit de paiement 2019 de 404 000 €, en fonction de la mise à jour de l'échéancier de paiement de l'opération. L'enveloppe globale pluriannuelle reste inchangée à 2,5 M€.

- Inscription autorisation de paiement 2016 : 2,5 M€ ;
- Engagement à ce jour :
  - Participation de la CARENE au titre de la convention de réalisation : 1 964 475 € TTC dont 152 000 € de TVA qui seront récupérés par le bais du fonds commun de TVA qui est à 16,404 % du montant TTC, soit après retraitement du FCTVA, un coût net de 1 812 475 €.
  - Participation études avant-projet : 179 206 € ;
  - Participation études projet et maîtrise foncière : 232 461 €.
- Total : 2 376 142 €, soit 2 224 142 € après retraitement du FCTVA.

**Sarah Trichet-Allaire**

« J'avais cru que la participation de la CARENE avait été augmentée suite à l'augmentation de l'AP. Je vous remercie des explications sur le lissage du budget. »

## **II – Délibérations**

### **Délibération n° 1 – Administration CARENE - Composition du Bureau communautaire suite à la démission du Conseiller communautaire membre du bureau - Approbation**

**Le Président**

Suite à la démission de Martin Arnout, Conseiller communautaire, membre du Bureau, le 31 octobre 2019, le Conseil communautaire doit revoir la composition du Bureau communautaire fixée dans la délibération du 15 avril

2014, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 17 juin 2014. Il est proposé de fixer la composition du Bureau comme suit : Un Président et 15 Vice-présidents.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 2 – Administration CARENE - Commissions consultatives - Démission de Martin Arnout - Intégration de Fabrice Bazin - Mise à jour du tableau - Approbation**

#### **Le Président**

Par délibération du 2 février 2016, le Conseil communautaire a approuvé la révision des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Il convient aujourd'hui de reprendre la répartition des élus au sein de ces commissions en intégrant Fabrice Bazin, Conseiller communautaire, élu de la commune Saint-Nazaire, suite à la démission de Martin Arnout, à la Commission Urbanisme et aménagement durable.

#### **Pascale Hameau, au nom du groupe Europe Écologie les Verts**

« Lors du remplacement des élus démissionnaires au dernier Conseil municipal de Saint-Nazaire, les élus du groupe Europe Écologie les Verts se sont abstenus, estimant que ces remplacements sont mécaniques et sont le résultat d'une crise qui aurait pu être évitée. Nous nous abstiendrons donc sur l'ensemble des délibérations ayant trait au remplacement de Martin Arnout dans diverses instances ou commissions ».

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (6 abstentions).*

### **Délibération n° 3 – Administration CARENE - Remplacement de Martin Arnout dans diverses instances – Approbation**

#### **Le Président**

Suite à la démission de Martin Arnout, Conseiller communautaire de la Ville de Saint-Nazaire, reçue par Monsieur le Sous-préfet le 31 octobre 2019, il convient de procéder à son remplacement au sein de diverses instances. Compte tenu du grand nombre d'instances dans lesquelles la CARENE est représentée et dans un souci de simplification des opérations de vote, il est proposé d'appliquer ces dispositions. La liste des organismes, instances ou associations figurent dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et la désignation du ou de la représentante de la CARENE au sein des structures précisées en annexe.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (6 abstentions).*

### **Délibération n° 4 – Administration CARENE - SEM SONADEV - Désignation d'un représentant CARENE suite à la démission de Martin Arnout au sein du Conseil d'administration - Approbation**

#### **Le Président**

La Société Nazairienne de Développement (SONADEV) est une Société d'économie mixte d'aménagement. Par délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2003, la CARENE est entrée au capital de la SONADEV, conformément à la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002. À ce titre, elle dispose de 9 postes d'administrateurs sur les 18 que comporte le Conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 524-5 du Code général des Collectivités Territoriales. Pour faire suite à la démission de Martin Arnout de son mandat de Conseiller municipal, en date du 31 octobre 2019 et donc mettant fin à son mandat de Conseiller communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au Conseil d'administration de cette SEM, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Il est proposé :

- De désigner Marie-Anne-Halgand, qui sera chargée de représenter la CARENE en tant qu'administratrice au Conseil d'administration. Pour rappel, les autres représentants sont Christophe Cotta, Alain Manara, Jacqueline Rica, Jean-Claude Pelleteur, Claude Aafort, Michèle Lemaitre, Franck Hervy et Éric Provost.
- D'autoriser Marie-Anne Halgand à porter la candidature de la CARENE à la présidence du Conseil d'administration de la SEM SONADEV et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.
- D'autoriser Marie-Anne Halgand à accepter toutes autres fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration.
- D'autoriser Marie Anne Halgand à percevoir de la SEM SONADEV, au titre de ses fonctions de Présidente, une rémunération mensuelle maximum correspondant à l'indice brut 593.

*La délibération n° 4 est adoptée à la majorité (7 abstentions).*

#### **Délibération n° 5 – Administration CARENE - SPL SONADEV TERRITOIRES PUBLICS - Modification de la représentation CARENE suite à la démission de Martin Arnout au sein du Conseil d'administration – Approbation**

##### **Le Président**

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Marie-Anne Halgand à accepter, pour le compte de la CARENE, les fonctions de Présidente du Conseil d'Administration et de Directrice générale de la SPL qui pourraient être confiées à la CARENE par le Conseil d'Administration de la SPL ;
- D'autoriser ses représentants au sein du Conseil d'administration de la SPL à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'administration ;
- D'autoriser ses représentants au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SPL, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ce mandat.

*La délibération n° 5 est adoptée à la majorité (7 abstentions).*

#### **Délibération n° 6 – Administration CARENE - Agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN) - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration - Approbation**

##### **Le Président**

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Nazaire ayant approuvé, par délibération du 13 novembre 2019, la désignation de Françoise Lestien au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de la Région Nazairienne (ADDRN), il convient aujourd'hui de modifier la représentation de Saint-Nazaire agglomération au sein de cette structure, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé de désigner Xavier Perrin pour représenter la CARENE au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de la Région Nazairienne.

*La délibération n° 6 est adoptée à la majorité (7 abstentions).*

#### **Délibération n° 7 – Personnel - Égalité Femmes Hommes - Rapport 2019 – Présentation**

##### **Sylvie Cauchie**

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit des dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales. Elle fait obligation aux communes de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, plus de la moitié des hommes et des femmes sont âgés entre 20 et 64 ans. Les foyers sont essentiellement des couples avec ou sans enfant, avec toutefois une proportion significative de familles monoparentales (16 %) dont les trois-quarts sont des femmes seules avec enfants. Le chômage touche globalement davantage les femmes que les hommes, dans les tranches d'âges 15 à 24 ans et 25 à 54 ans, la proportion étant identique pour la tranche d'âges des 55 à 64 ans. Les inégalités salariales s'observent dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles, avec un écart de 25 % pour les cadres et de 9 % pour les employés.

Au sein de la CARENE, 43 % des effectifs titulaires sont de sexe féminin. 58 % des agents contractuels, en CDI ou CDD, sont des femmes. Une forte proportion de femmes se retrouve dans la filière administrative (81 % de femmes). Les femmes représentent 47 % des agents de la filière sportive et 24 % de la filière technique. La répartition des femmes et des hommes par catégorie se traduit comme suit : 39 % de femmes en catégorie C, 46 % en catégorie B et 62 % en catégorie A.

Le temps partiel de droit ou sur autorisation concerne 92 % de femmes. L'expérimentation du télétravail, dont l'un des objectifs est de permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, a concerné 71 % de femmes. 61 % des postes de direction et de responsabilité de service sont occupés par des femmes. Un tiers des emplois fonctionnels (DGS et DGA) sont pourvus par des femmes. La CARENE respecte par ailleurs l'obligation des nominations équilibrées entre les sexes dans les emplois de direction. La parité est respectée dans les nominations et recrutements.

S'agissant des rémunérations et promotion, l'écart de rémunération entre un collaborateur et une collaboratrice de catégorie A est de 10 %. Pour les agents de catégorie B, il n'y a pas d'écart. Pour les agents de catégorie C, l'écart est de 14 %. Il s'explique par les variables de paie liées à certains métiers essentiellement masculins qui relèvent de la filière technique. Pour ce qui concerne les mesures de promotion sociale, 15 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade en 2018 contre 26 hommes. 5 femmes et 4 hommes ont été proposés à la CAP au titre de la promotion interne. Deux femmes et un homme ont pu être promus.

S'agissant de la formation, la répartition par sexe montre que 87 % des femmes en ont bénéficié et 82 % des hommes. Les femmes représentaient ainsi 47,8 % de l'effectif formé, alors qu'elles représentent 44,7 % de l'effectif global de la CARENE.

Concernant les perspectives, la CARENE a lancé, conjointement avec la Ville de Saint-Nazaire, un plan d'action pour favoriser l'égalité au travail entre les femmes et les hommes. Il sera construit avec des groupes d'agents et agentes volontaires. Plusieurs étapes ont été déterminées, afin de pouvoir lancer un plan d'action au printemps 2020 :

- Un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, ce qui est fait à ce jour.
- Un questionnaire anonyme envoyé à tous les agents et agentes en novembre 2019, dans lequel chacun est invité à donner sa perception sur l'égalité professionnelle et à apporter des propositions et dont le retour sera fait début janvier.
- Un diagnostic quantitatif et qualitatif sur l'égalité professionnelle sera établi début 2020. Il s'appuiera à la fois sur le rapport de situation comparée et sur les réponses au questionnaire.
- Prévu par la Loi de Transformation de la Fonction Publique, un dispositif de signalement des victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sera mis en place. Il permettra aux victimes et témoins d'actes de violence d'être écoutés et pris en charge. Il a été acté par le comité de pilotage d'avoir recours à un prestataire extérieur dont les professionnels seront habilités à entendre les agents qui le souhaitent.
- L'élaboration d'un plan d'action avec des agents volontaires est prévue entre janvier et avril 2020.

*Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport Égalité femmes-hommes 2019.*

## Délibération n° 24 – Contrat de Ville de l'agglomération nazairienne - Avenant 2019-2022 - Approbation et autorisation de signature

**Françoise Lestien**

Par délibération du 9 décembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le contrat de Ville 2015-2020 qui a d'ores et déjà permis la mise en place d'actions très concrètes dans les quartiers prioritaires, sur les champs de l'emploi, du développement économique, du cadre de vie ou encore de la cohésion sociale. Par circulaire du 22 janvier 2019, le gouvernement a annoncé la rénovation du contrat cadre 2015-2020.

Cet avenant est le fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des partenaires du contrat de Ville. Chacun d'entre eux a pu préciser ses attentes au regard de son territoire et de sa politique propre. Il s'appuie également sur une évaluation réalisée par Pluricité. Les actions proposées dans l'avenant collent ainsi au plus près de la réalité du territoire de l'agglomération.

*La délibération n° 24 est adoptée à la majorité (1 abstention-M. Gauthier Bouchet).*

## Délibération n° 25 – Politique de la ville – Projet de Renouveau d'Intérêt Régional (PRIR) – Convention de renouvellement urbain – Programme d'actions – Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Saint-Nazaire, l'OPH Silène, Action Logement Services, la Caisse des dépôts et Consignations, la Foncière Logement et Coop Logis

**Françoise Lestien**

Forts de l'expérience du projet de rénovation urbaine Ville Ouest et Certé de 2007 à 2012, la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire, Silène et la DDRN souhaitent poursuivre leur engagement et leur partenariat dans un projet de renouvellement d'intérêt régional (PRIR), engagement ambitieux pour les habitants des quartiers prioritaires de Trébale, Richarderie, Galicherais, Pertuischaud, Plaisance, Petit Caporal, Ile du Pé, Berthauderie, Robespierre et Prézégat. Par décision de l'État, les quartiers de la politique de la ville ne sont désormais situés qu'à Saint-Nazaire.

Le budget global du PRIR s'élève à 70 M€, bien loin des 280 M€ du projet urbain de Ville Ouest. Ce décalage est dû à la baisse des subventions de l'État (44 M€ pour Ville Ouest contre 4,4 M€ pour le PRIR). Toutefois, le projet proposé est pertinent pour renouveler l'attractivité des quartiers prioritaires. Les partenaires sont fortement mobilisés, notamment la Silène, avec un budget de 50 M€.

L'accent est porté sur la rénovation des résidences sociales, ainsi que sur la participation des habitants. D'ailleurs, l'atelier mobile, actif depuis le printemps 2019, est un outil innovant qui favorise l'implication des habitants. Le niveau de concertation de chaque action sera défini. Les projets collaboratifs seront menés à partir des volontés et besoins des habitants, dans une démarche de co-construction. Le projet urbain et social est donc construit sur la base d'un diagnostic consolidé. Il s'appuie sur les conclusions des études engagées et sur les orientations, issues d'une forte mobilisation des habitants et des acteurs du territoire, dans une démarche innovante de participation citoyenne et collaborative. Il est le fruit de quatre ans de réflexion commune.

**Amélie Palfroy**

La réflexion sur le projet de renouvellement d'intérêt régional a été menée de 2015. Un protocole de préfiguration a été signé, en 2016, entre la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et l'État, afin de mener des études qui visaient à définir le projet urbain et social de la CARENE. Ces études ont été menées par l'Agence d'urbanisme, la Ville de Saint-Nazaire, CARENE et Silène, avec une très large concertation et un dispositif innovant. La mise au point du projet s'est faite avec de nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Le concept de l'atelier mobile a été conçu avec les habitants. Il se déplace dans les quartiers pour expliquer les projets en cours et futurs et il met en œuvre également les projets collaboratifs qui sont co-construits avec les habitants des quartiers prioritaires.

Le plan d'actions 2019-2024 porte sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et impacte 8 000 habitants. Les périmètres de ces quartiers ont été dessinés par les services de l'État à partir d'un seul critère qui est la concentration de la pauvreté des habitants. Il concerne :

- 70 M€ TTC d'investissements ;
- 980 logements restructurés ou rénovés ;
- 56 logements démolis ;
- 64 logements créés ;
- 3 polarités de quartier redynamisées ;
- atelier mobile et projets collaboratifs.

Sur la vallée de la Trébale, un certain nombre d'opérations seront mises en œuvre de 2019 à 2024 :

- Rénovation de la résidence la Richarderie. Les études de maîtrise d'œuvre sont déjà en cours.
- Espaces publics de centralité entièrement réhabilités.
- Démolition de 56 logements locatifs sociaux appartenant à Silène pour accueillir une opération de 25 logements individuels en accession et ainsi permettre une mixité de formes urbaines et de peuplement.
- Rénovation de la résidence Tribale
- Rénovation de la résidence Provence.
- Restructuration du centre commerciale de la Trébale et accueil d'une opération en diversification de l'habitat.
- Restructuration de la résidence de la Galicherais.

Dans les quartiers Nord :

- Désenclavement du quartier du Petit Caporal, avec la création d'une voie et l'installation d'un certain nombre d'activités dont le centre de santé polyvalent de l'association À vos soins.
- Création d'un pôle petite enfance et enfance, avec la rénovation du groupe scolaire de Brossolette et le déménagement de la crèche des P'tits clowns passant de 20 à 40 berceaux. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue à l'issue d'une procédure de concours.
- La démolition reconstruction de la salle polyvalente.
- Création de locaux et bureaux.
- Rénovation de la résidence du Plessis par Silène.
- Rénovation du plateau sportif qui est déjà réalisée.
- Plan guide d'aménagement du secteur Vasco de Gama.
- Auto-réhabilitation de la résidence Raoul Dufy qui consiste à rénover les logements avec les habitants.
- Réhabilitation de la place Georges Brassens et rénovation du café.
- Rénovation de l'espace de vie sociale qui a été réalisée en co-construction avec l'association des habitants.

La délibération vise à contractualiser les participations financières entre les différents partenaires.

## **Françoise Lestien**

La CARENE peut être fière de ces projets qui ont été menés pendant plusieurs années et qui ont créé une véritable dynamique avec les habitants de ces quartiers. Ceux-ci ont été parties prenantes tout au long de la démarche. La politique de la ville est transversale et concerne l'ensemble des autres politiques publiques.

## **Claude Aafort**

Les quartiers de Montoir et Trignac inclus auparavant dans les contrats de ville sont maintenant des quartiers de veille, ce qui permet une mutabilité des quartiers. Toutefois, un travail reste encore à mener sur la reconstitution du tissu social au sein de ces quartiers.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n° 8 – Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2020 - Présentation

### Marie-Anne Halgand

Présenté le 26 septembre dernier à la presse, le projet de loi de finances 2020 est actuellement en cours d'examen au Parlement pour une adoption prévue fin décembre 2019. Il s'inscrit dans la continuité par rapport à 2019 et confirme les orientations données par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour mémoire, celle-ci prévoit une réduction à l'horizon 2022 :

- de la part de la dette publique dans le PIB de 5 % ;
- de la dépense publique de 3 % ;
- du déficit public de 2 % ;
- du taux de prélèvements obligatoires de 1 %.

Le gouvernement a revu à la baisse ses hypothèses de croissance à 1,4 % en 2019, alors la PLF 2019 prévoyait 1,7 %, et 1,3 % pour 2020 compte tenu du contexte économique moins porteur, avec les incertitudes liées au Brexit et aux tensions commerciales mondiales (pour mémoire 1,7 % réalisé en 2018). L'hypothèse d'inflation retenue est quant à elle de 1,2 % en 2019 et 2020 (hypothèse inférieure à celle constatée en 2018 de 1,8 %). Après un niveau attendu de 3,1 % du PIB en 2019 – pour mémoire, l'objectif de la PLF 2019 était de 2,8 % – le gouvernement se fixe un objectif de déficit public à 2,2 % en 2020. Pour tenir ses engagements en matière de déficit public, le gouvernement impose aux collectivités locales de poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses. Le dispositif de contractualisation, engagé en 2018 avec les collectivités les plus importantes, est donc maintenu en 2020.

Le périmètre de contractualisation intègre l'ensemble des communes dont les dépenses réelles de fonctionnement, constatées dans le compte de gestion du budget principal de l'année 2016, sont supérieures à 60 M€, soit 322 collectivités et limite la progression des dépenses de fonctionnement à 1,2 % inflation comprise. En 2018, 14 collectivités, parmi les 322, n'ont pas atteint leurs objectifs. Pour ces 14 collectivités, la sanction financière est estimée à 30 M€. La CARENE n'est pas à ce jour concernée par cette contractualisation, sur la période 2018-2020. Cependant, les perspectives au-delà de 2020 sont encore incertaines. Le contrat sera-t-il prolongé, étendu, assoupli ? Le gouvernement offre peu visibilité sur le sujet. Si les objectifs de limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement ont été atteints en 2018 pour l'ensemble des collectivités, elles ne sont pas traduites par une baisse de la part de l'endettement dans le PIB. Quelle seront les mesures qui seront prises ? La Cour des Comptes, dans son rapport sur les finances publiques locales, le 24 septembre dernier, propose des aménagements et recommande l'extension du périmètre de la contractualisation. Bien que non soumise au contrat, la CARENE applique l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement.

Quels sont les effets des dispositions de la loi de finances 2020 pour la CARENE ?

- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour une troisième tranche (-3,7 Md€), sous forme de dégrèvement.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et 100% en 2023. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera maintenue. En 2020, l'État prend en charge ce dégrèvement, dans la limite des taux et abattements votés en 2017. À compter de 2021, la taxe d'habitation sera remplacée par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les EPCI se verront quant à eux affecter une fraction de TVA en lieu et place de la taxe d'habitation.

L'impact pour la CARENE, dont le produit de taxe d'habitation 2019 est estimé à 17 M€, sera lié à la dynamique de la TVA, qui se substituera à la celle de la taxe d'habitation. À titre indicatif, sur la période 2014-2018, la TVA a augmenté en moyenne de 3,2 % et les bases de TH de 2,5 %. En revanche, sur une période plus longue 2005-2018, la dynamique de la TVA est beaucoup moins favorable (+1,7 %). Par conséquent, cette ressource sera sensible à la conjoncture économique, sans lien avec le territoire. Par ailleurs, le projet de loi de finances prévoit un décalage d'un an dans la prise en compte de l'évolution de TVA servant de référence, ce qui fera perdre, en 2021, une année d'évolution de TVA substitutive de recette.



En 2020, année de transition et surtout dernière année au titre de laquelle les collectivités perçoivent un produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, deux mesures sont prévues dans la loi de finances, à savoir :

- Pas de possibilité de modifier les taux de TH pour les communes et EPCI ;
- Absence de revalorisation des bases de TH.

Cette dernière mesure, dont l'objectif est de limiter le coût de la réforme pour l'État, est très contestée et a été supprimée par le Parlement en première lecture. La réévaluation des bases TH est aujourd'hui proposée à +0,9 %, soit environ 150 000 € pour la CARENE. La réforme de la taxe d'habitation aura également un effet sur la DGF et la péréquation, dans la mesure où les potentiels fiscaux seront fortement impactés par la suppression de cette taxe. En effet, le produit de taxe d'habitation entre dans le calcul de nombreux critères qui sont à la base des modalités de répartition des dotations. À ce jour, aucune simulation n'a été produite par l'État.

- Incertitudes sur la fiscalité de production.

L'État poursuit sa réflexion concernant la réduction de la fiscalité dite de production, afin de permettre l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles. Un groupe de travail, rattaché au ministère de l'Économie, a évalué à 72 Md€ le montant de cette fiscalité, dont une bonne part d'impôts locaux (CFE, CVAE, taxe foncière et versement Transport). Des associations d'élus, dont l'ADCF, seront associées à cette réflexion. À ce jour, rien de précis n'est inscrit en loi de finances, mais les résultats de cette étude pourraient avoir un impact non négligeable sur les collectivités, en particulier sur la CARENE. Pour mémoire, la cotisation foncière des entreprises et la CVAE représentent environ 42,5 M€, soit près de 40 % des recettes de fonctionnement du budget principal. Le versement transport est quant à lui estimé à 22 M€ et représente près de 70 % des recettes du budget annexe transports.

En synthèse, les dispositions fiscales du projet de loi de finances 2020 impactent peu les perspectives financières de la CARENE pour l'année 2020, la suppression de la troisième tranche de la taxe d'habitation étant intégralement compensée par le dégrèvement. Pour les années suivantes, les incertitudes demeurent sur la dynamique de la TVA, ainsi que sur la fiscalité de production.

#### **La poursuite des baisses des dotations de l'état : effet de la hausse de la péréquation**

La dotation globale de fonctionnement des communes, EPCI et Départements restera stable en 2020, à hauteur de 27 Md€. La hausse de la péréquation, à hauteur de 180 M€, favorisera les communes bénéficiaires de la DSU et de la DSR. La CARENE bénéficiera à nouveau du versement d'une dotation d'intercommunalité, à la suite de la réforme intervenue en 2019. En 2020, la progression de la dotation d'intercommunalité devrait être annulée par la baisse de la dotation de compensation, soit un montant estimé à 12,8 M€ au total.

Les variables d'ajustement, servant à abonder le besoin de financement nécessaire à l'ajustement des dotations aux collectivités s'élèvent à 120 M€, contre 144 M€ au PLF 2019. La répartition de l'effort serait effectuée principalement de la manière suivante :

- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 45M€ dont 10 M€ pour le bloc communal ;
- Dotation de transfert des compensations d'exonération des Régions et Départements : 30 M€ ;
- Compensations versement transport : 43 M€.

La CARENE pourrait ainsi être impactée en 2020 par une légère baisse de la DCRTP et sur le budget transport, par la diminution des compensations de versement transport de 100 000 €.

En synthèse, la CARENE devrait connaître à nouveau une érosion de sa DGF d'environ 200 000 € du fait de la montée en puissance des dispositifs de péréquation à enveloppe constante. Les autres dispositions DGF de la PLF 2020 impactent peu les perspectives financières de la CARENE pour l'année 2020.

#### **Situation financière de la CARENE**

La situation financière de la CARENE est saine. L'épargne brute s'élève à 17,8 M€ en 2018 et se situe à un haut niveau, soit 16,9 % des recettes de fonctionnement. Ce ratio d'épargne a connu une diminution ces dernières années, en raison de la baisse des dotations de l'État et de la montée en puissance de la dotation de solidarité communautaire. En effet, depuis 2017, une enveloppe supplémentaire de dotation de solidarité communautaire de 3 M€, reconduite d'années en années, est venue atténuer l'effet des baisses de dotations subies par les communes. L'enveloppe de DSC totale s'élève ainsi à 17,4 M€. Cependant, les ratios financiers restent satisfaisants en raison notamment du dynamisme des bases fiscales, uniquement lié à la dynamique du territoire.

Il est rappelé que l'EPCI n'a pas fait évoluer ses taux de fiscalité depuis 2013.

Ses marges d'épargne confortables permettent également à la CARENE de développer une action soutenue en matière d'investissement. Globalement sur la période 2015-2018, 26,6 M€ d'investissements ont été réalisés en moyenne chaque année sur le seul budget principal. Ces investissements ont été réalisés sans avoir recours à l'emprunt, ce qui a permis une diminution de l'encours de dette et le maintien d'une capacité de désendettement à un niveau très bas (1,7 an en 2018 sur le budget principal). Au 31 décembre 2018, l'encours de dette sur le budget principal s'élevait à 30,8 M€, soit 242 € par habitant. L'encours de dette consolidé s'élevait quant à lui à 97,1 M€ en 2018, soit 764 € par habitant. À fin 2019, celui-ci passera à 90,6 M€, réparti de la façon suivante : 60 % en fixe, 38 % en variable et seulement 2 % en taux de change. Le taux moyen de la dette globale est actuellement de 2,8 % et sa durée de vie moyenne est de 8 ans et 10 mois. La capacité de désendettement de la CARENE est une des plus favorables des communautés d'agglomération de même strate. De même, la CARENE bénéficie de niveaux d'épargne bien supérieurs à ceux des communautés de la région, ce qui lui permet d'investir de manière beaucoup plus soutenue.

### **La masse salariale**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, les effectifs employés par la CARENE sont de 475 personnes, représentant de l'ordre de 465,11 équivalent temps-plein. 19,37 % des agents sont de catégorie A, 17,68 % des agents de catégorie B, 62,53 % des agents de catégorie C et 0,42 % d'apprentis et d'emplois d'avenir. La répartition des effectifs en fonction du statut des personnels montre une part majoritaire de personnes titulaires de la fonction publique, atteignant un taux de 84,83 % pour 15,17 % de contractuels.

### **Projet d'agglomération : réalisations 2019**

Le programme d'investissements communautaires (PIC3) s'élève à 470 M€, tous budgets confondus. Les investissements réalisés depuis le début du mandat s'élèvent à 235 M€, soit une moyenne consolidée de 58,8 M€ par an, supérieure à celle du mandat précédent qui était de 47,3 M€.

### **Budget 2020**

Pour 2020, les recettes de fonctionnement sont évaluées à environ 108,5 M€. Elles seront précisées lors du vote du budget primitif, en février 2020. Les recettes fiscales évolueront au rythme des bases d'imposition, soit 2,6 %, aucune hausse des taux n'étant envisagée, comme c'est le cas depuis 2013. Les hypothèses retenues sont celles d'une inflation de 1,3 % et d'une évolution physique des bases de 2,5 % pour la CFE et de 0,6 % pour les autres taxes. Comme en 2019, la CARENE verra sa dotation d'intercommunalité progresser, mais cette hausse sera annulée par la baisse de la dotation de compensation. Globalement, la baisse des dotations représentera environ 200 000 K€. Les autres recettes devraient progresser au rythme de l'inflation.

Les dépenses de fonctionnement atteindront environ 93,2 M€. Ce montant est encore une estimation et sera précisé lors du vote du budget. Ces dépenses seront notamment impactées par la poursuite de la montée en puissance des nouvelles compétences, à savoir GEMAPI, eaux pluviales, SDIS. L'attribution de compensation prendra en compte l'effet de la prise de compétence SDIS en année pleine, ainsi que les nouvelles mutualisations de services entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire (reprographie, archives, gestion locative). La dotation de solidarité communautaire intègre également le maintien de l'enveloppe de 3 M€.

L'épargne brute devrait se maintenir à un niveau satisfaisant à fin 2020, autour de 19 M€. Dans les années à venir et à périmètre constant, la feuille de route prévoit une évolution prévisionnelle de 1,2 % pour les dépenses de fonctionnement, conformément au cadrage national, bien que la CARENE n'y soit pas assujettie. Ces paramètres sont pris en considération pour l'exercice de prospective financière, afin de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité. Au quotidien, une attention particulière est portée à la maîtrise des charges. Cette prospective ne tient cependant pas compte d'une éventuelle diminution de la fiscalité dite de production. La hausse de l'épargne nette s'accompagne cependant de nouvelles compétences à financer, telles que les eaux pluviales, qui génèrent des investissements récurrents de 5 M€ par an environ. La CARENE développe également une politique volontariste de financement des infrastructures cyclables des communes via des fonds de concours (2 M€ par an environ). Les dernières années du PIC3 verront un accroissement de l'endettement de la CARENE, étant donné le volume important des investissements à réaliser. La capacité de désendettement devrait évoluer, avec une stabilisation à quatre ans en 2022.

### **Budget annexe de l'eau potable**

Les budgets 2020 et suivants seront marqués par une relative stagnation des recettes, liée notamment à la baisse des consommations en eau des gros consommateurs. Les marges d'épargne devraient néanmoins être maintenues à un bon niveau. Par ailleurs, les conditions d'une tarification sociale sur l'eau et l'assainissement seront étudiées si la future loi « engagement et proximité » le permet. Cette loi propose en effet de pérenniser et d'étendre l'expérimentation de la tarification sociale prévue par la loi Brotte de 2013.

Les investissements représenteront plus de 11,8 M€ de crédits de paiement en 2020. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Modernisation et sécurisation de l'usine de Campbon et ses forages, installations de panneaux photovoltaïques avec autoconsommation : lancement des travaux fin 2020, achèvement prévu en 2022 ;
- Remplacement du logiciel de gestion des usagers HYDRA par WAT.erp ;
- Extension des locaux du Plessis, aménagements des parties extérieures, installations de panneaux photovoltaïques avec autoconsommation ;
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations ;
- Lancement d'études pour la réhabilitation du réservoir de l'Étoile - Ville de Saint-Nazaire ;
- Lancement du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable ;
- Programme de modernisation des réservoirs.

Le rythme des investissements restera soutenu, avec en particulier la modernisation et la sécurisation de l'usine de Campbon et ses forages, qui représente à elle seule plus de 13 M€ sur quatre ans. L'endettement (13,5 M€ à fin 2019) restera néanmoins tout à fait soutenable, avec une capacité de désendettement de moins de cinq ans jusqu'en 2022.

### **Budget annexe de l'assainissement collectif**

Ce budget bénéficie également d'une situation financière saine, permettant de poursuivre les investissements sans augmenter le prix du service. Les investissements 2020 devraient atteindre 5,2 M€. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Programme d'extension des réseaux d'eaux usées 2020 sur les secteurs suivants : Pornichet – Secteur des forges (partie nord), Saint-Nazaire – Secteur de la route des Motais, Saint-Nazaire – Secteur de la route des Virées Devant et Saint-André-des-Eaux – Secteur de la Ville au Gal ;
- Poursuite du programme de diminution des eaux parasites, en partenariat avec l'Agence de l'Eau ;
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations et de réhabilitation des postes de relevage.

L'encours de dette reste maîtrisé, avec une capacité de désendettement de 4,4 ans en 2022.

### **Budget annexe de la gestion des déchets**

Initialement, ce budget annexe était déséquilibré et nécessitait une subvention du budget principal. Il avait donc été fixé un taux permettant de rééquilibrer le budget annexe et de lisser les taux entre les communes, taux qui n'avait pas évolué depuis 2012. Ce rééquilibrage accompli, accompagné d'une renégociation de l'ensemble des contrats, d'une maîtrise des coûts sur le long terme et de la réalisation des investissements prévus au PIC 3, a permis de diminuer, en 2019, le taux de TEOM qui passe de 10,8 % à 10 %. Cette diminution ne remet pas en cause la politique volontariste de la CARENE en matière de gestion des déchets, avec notamment la poursuite des actions menées sur la réduction des déchets à la source, l'amélioration des performances de tri à travers la mise en place de l'extension des consignes de tri sur les déchets plastiques, la poursuite du développement de la collecte enterrée, en lien avec les projets d'habitat et d'aménagement urbain, ainsi que les travaux à engager sur le futur réseau de déchèteries.

Les niveaux d'épargne de ce budget sont très satisfaisants. Ceux-ci seront néanmoins impactés dans les années à venir par les éléments suivants :

- Les coûts de gestion du futur schéma des déchèteries
- L'augmentation des coûts de traitement des déchets ménagers : extension des consignes de tri, pérennisation et proximité du lieu de traitement dans le cadre de la nouvelle DSP en coopération avec Nantes Métropole, renouvellement de certains marchés dans un contexte économique moins favorable.

Ces éléments sont de nature à améliorer substantiellement la performance de la CARENE en matière de

revalorisation énergétique.

Il convient de noter que ce budget bénéficie, depuis plusieurs années, d'excédents importants, qui ont permis d'investir fortement depuis le début de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Ainsi, l'investissement moyen, sur la période 2018-2022, devrait s'élever à plus de 4 M€ par an.

Les opérations prévues en 2020 en investissement sont estimées à 2,5 M€ et concernent notamment :

- La fin des travaux de sécurisation des déchèteries existantes ;
- Les premières études concernant la construction du futur schéma de déchèteries – nouveau site à Gron ;
- La poursuite des travaux de renforcement des couvertures des anciens casiers sur le site de Cuneix (50 000 m<sup>2</sup> en 2020 et 2021, soit la totalité du dôme)
- La poursuite du schéma de développement des collectes enterrées.
- 

Les ratios de dette sont maintenus à un niveau très satisfaisant sur toute la période 2018-2022. L'encours de dette au 31 décembre 2019 est estimé à 1,2 M€.

### **Budget annexe des transports et déplacements**

Le budget annexe transport bénéficie du dynamisme des recettes du versement transport, ce qui lui a permis de conforter ses niveaux d'épargne. La diminution des compensations de versement transport, prévue dans le cadre de la loi de finances 2020, viendra infléchir cette dynamique à la marge. En 2020 et dans les années à venir, ce budget sera impacté par les différentes actions de mise en œuvre du PDU, qui vise à diminuer la part de l'automobile (71 % des déplacements actuellement, 63 % visés à l'horizon 2030), en cohérence avec le PCAET, grâce au développement des alternatives (transport public, développement du vélo et de la marche à pied) et aux nouveaux usages de l'automobile (co-voiturage, véhicules électriques, auto-partage).

Les investissements sont estimés à 6,2 M€ de crédits de paiement en 2020 et concerneront notamment les opérations suivantes :

- Confortement du réseau de transport public : aménagement du boulevard de l'Atlantique, mise en accessibilité des arrêts et du matériel roulant ;
- Mobilité alternative : co-voiturage, développement des services de location de vélos vélycéo, poursuite du jalonnement des itinéraires vélos structurants et de leur équipement pour le stationnement (arceaux, abris vélos...)
- Modernisation et mise en accessibilité de la gare de Saint-Nazaire et de ses accès ;
- Aménagement d'itinéraires vélos, sur la base d'une nouvelle compétence facultative proposée au Conseil Communautaire du 18 décembre 2018. Ces dépenses sont inscrites sur le budget principal.
- Poursuite des études sur le bus à haut niveau de service Hélyce 2 ;
- Poursuite des études sur les énergies alternatives.

L'encours de dette reste très maîtrisé sur ce budget (6,8 M€ en 2019), avec une capacité de désendettement d'un an en 2022.

### **Marie-Hélène Monfort (au nom du groupe socialiste et apparentés)**

« Monsieur le Président, chers collègues, le rapport d'orientation budgétaire qui nous a été présenté ce soir nous apporte toutes les informations sur la situation financière de la CARENE et nous permet d'appréhender sereinement les arbitrages et le vote du budget 2020. Nous pouvons être fiers d'une situation financière saine, bien que l'avenir soit incertain. La CARENE est une agglomération forte. Elle résiste aux réformes successives qui ont forcément un impact. Même si l'État nous parle de compensations, nous savons qu'au final, elles baissent et disparaissent. Elle est solidaire, avec une dotation de solidarité communautaire augmentée de 3 M€ par an depuis 2014, versée aux communes de l'agglomération affaiblies par les baisses importantes de dotations. Sans cette solidarité, certaines d'entre elles seraient en difficulté. Elle apporte sa compétence et sa technicité dans les groupements d'achats et dans les différents marchés, comme par exemple la téléphonie. Elle assume les transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe (la GEMAPI, les eaux pluviales, les aires d'accueil des gens du

voyage et dernièrement la prise en charge de la participation au SDIS et se majoration).

Sur la période 2015-2018, nous avons investi 26,6 M€ en moyenne, sur le seul budget principal et 28,8 M€ par an sur les budgets consolidés. La capacité de désendettement, maintenue très basse (moins de deux ans sur le budget principal) permet de voir l'avenir sereinement. En cette fin de mandat, les élus que nous sommes doivent être rassurés de laisser une dette très maîtrisée.

Les dispositions fiscales du projet de loi de finances auront peu d'incidences sur la prévision budgétaire 2020 pour notre Agglomération, puisque la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par le dégrèvement et qu'une revalorisation des valeurs locatives est proposée à hauteur de 0,9 %. Cependant, pour les années suivantes, demeurent des incertitudes et dès 2021, les dispositions pour compenser la perte de la taxe d'habitation seront modifiées puisqu'elles le seront sur la fraction de TVA et conditionnées à sa dynamique. Incertitudes également, pour les années suivantes, sur la fiscalité de production. Pourtant, la CARENE est ambitieuse pour 2020, avec un programme d'investissements conséquent, tous budget confondus et à réaliser sur l'ensemble des communes.

Enfin, la CARENE n'est pas concernée par le dispositif de contractualisation signé par l'État. Cependant, les perspectives au-delà de 2020 sont encore incertaines. Apparemment, l'objectif qui est pourtant atteint par la quasi-totalité des communes soumises au dispositif n'a pas fait diminuer la part de l'endettement dans le PIB. Quelles décisions seront prises par l'État ? Cela dit, la CARENE maîtrise déjà ses dépenses de fonctionnement, bien contrôlées et prévoit une évolution de 1,2 % pour les années à venir.

Le groupe socialiste et apparentés se joint à moi pour vous remercier sincèrement, Marie-Anne Halgand, ainsi que les services, pour le travail qui a été fait, pour toute l'expertise apportée aux élus et aux communes tout au long de ce mandat ».

### **Sarah Trichet-Allaire (au nom du groupe Europe Écologie les Verts)**

« Chers collègues, merci, Madame Halgand, pour cette présentation. La croissance annoncée par le Gouvernement est inférieure à 1,5 %, mais depuis longtemps, nous ne sommes plus dans une société de forte croissance. Surtout, la croissance du PIB d'environ 2 % en moyenne depuis des années n'a jamais apporté ni plus d'égalité ni plus d'emplois. Monsieur le Président, vous révéliez, lors du dernier Conseil communautaire, que j'étais décroissante. Oui, je le suis, Monsieur le Président et je l'assume. Ce n'est aucunement une insulte pour moi, mais simplement du bon sens. Je pense que nous devons nous tourner vers des modes de vie sobres. La croissance du PIB n'est pas un but pour moi parce que le PIB par habitant n'apporte pas d'information sur le bien-être individuel ou collectif, mais n'évalue que la production économique. Le but est bien d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous et non seulement l'accroissement des bénéfices de certains. L'est-il pour vous, Monsieur le Président ?

Pour ma part, je préfère valoriser d'autres indicateurs de richesse, comme par exemple l'indicateur de développement humain. Celui-ci se fonde sur trois critères : le PIB par habitant, mais également l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 17 ans et plus. Quant pourrions-nous nous baser sur de tels indicateurs pour mettre en place nos politiques publiques ?

Pour en revenir au budget et aux prévisions budgétaires du Gouvernement, notre groupe Alternatives écologiques et sociales constate qu'encore une fois, la réduction du déficit public ne passera pas par la taxation de l'économie financière ni capitaliste, mais au détriment des collectivités locales qui œuvrent au plus près des habitants, ainsi qu'au détriment de nos services publics, ce qui commence à se voir si j'en crois la manifestation de ce matin et celle de ces derniers jours. Nous déplorons également le manque d'autonomie financière des collectivités locales. Par exemple, avec la suppression de la taxe d'habitation, nous perdons une recette que nous pouvions maîtriser.

Concernant les projets, j'avais quelques questions. À quel pont faut-il investir sur la collecte enterrée, alors que ce mode de collecte est moins performant en termes de taux de recyclage, avec 10 à 25 % de taux de collecte en moins ? Ces chiffres de l'ADEME datent de quatre ou cinq ans ; peut-être avons-nous des chiffres plus précis sur notre territoire.

Il est rappelé un projet de sensibilisation des élus à la donnée et j'avoue ne pas avoir été sensibilisée aux données.

L'intitulé regroupe peut-être d'autres choses.

Nous saluons les aspects positifs des investissements, le déploiement de la deuxième ligne Hélyce, les réseaux de chaleur, le déploiement d'énergies renouvelables. Le projet alimentaire de territoire est une avancée qui nous permettra de mieux développer une consommation et donc une production agricole de qualité, respectueuse des paysans qui nous nourrissent.

Concernant le traitement des eaux pluviales, où en sont les réflexions pour diminuer les pollutions et déchets qui partent dans les égouts et donc dans la mer ?

Enfin, les travaux qui concernent l'eau ont représenté un coût très important et nous avons un vrai sujet de désaccord. Ces travaux ont essentiellement concerné l'entreprise Total, alors que celle-ci est très consommatrice d'eau potable. Je rappelle qu'à elle seule, la raffinerie consomme autant que l'ensemble des habitants de la CARENE. Est-ce encore acceptable, alors que les sécheresses sont de plus en plus fréquentes, que l'eau est une ressource précieuse, l'or bleu de notre siècle ? Nous investissons pour Total et nous lui accordons des prix avantageux, alors qu'il y a eu trois accidents en 2018 et que Total est sous le coup d'une enquête judiciaire pour cela, témoignant du manque d'investissements pour sécuriser ses industries, à Donges ou à Gonfreville-l'Orcher, près du Havre, où un incendie s'est déclaré ces derniers jours.

J'espère sincèrement que l'alerte que nous portons aujourd'hui pourra être relayée, comme vous l'avez fait pour la transparence des usines SEVESO que nous avons demandée lors du dernier Conseil communautaire. Je vous remercie, Monsieur le Président. »

## **Le Président**

Ce devoir de transparence appartient à tous les élus de la CARENE, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

## **François Chéneau**

La CARENE distribue 19 millions de mètres cubes d'eau par an dont seulement 8 millions de mètres cubes sont produits à Campbon. Les 11 millions de mètres cubes d'eau restants sont achetés soit à Nantes Métropole soit à l'EPTB Vilaine. Le volume d'eau vendu par la CARENE à la raffinerie représente seulement 4,5 millions de mètres cubes par an et n'impacte donc pas la ressource de Campbon.

Une étude a déjà été réalisée, entre 2013 et 2017, avec le cabinet Egis, les entreprises Total, Yara, la DREAL et la Caisse des Dépôts sur une éventuelle utilisation des eaux de la station d'épuration par les industriels. Cette étude s'est conclue, en février 2017, par un avis unanime de tous les participants qu'une réutilisation des eaux usées traitées n'était pas viable, ni économiquement, ni juridiquement, ni écologiquement. Sur le plan financier, il aurait fallu construire une usine d'osmose inverse pour 12 M€, non prévus et non financés lors du montage du projet qui passait ainsi de 5 à 12 M€. L'osmose inverse est un procédé membranaire qui permet de retenir le chlore. Sur le plan juridique, demeure une incertitude sur la possibilité de revendre de l'eau osmosée, ce qui représente une perte potentielle de plusieurs millions d'euros de vente d'eau pour la CARENE, à reporter sur les ventes, puisque ce budget annexe doit être à l'équilibre. Enfin, la responsabilité de la CARENE pourrait être engagée en cas de contamination du nuage des tours aéro-réfrigérantes par la légionnelle, avec des sites qui pour certains, sont proches des habitations. Enfin, sur le plan environnemental, le bilan carbone montre que le traitement par osmose inverse est très péjorant par rapport à celui établi pour une eau de nappe. Il est supérieur à celui d'une eau superficielle comme l'eau de Loire ou de la Vilaine, avec un transport jusqu'à la CARENE. Toutes ces incertitudes sont partagées par le bureau d'études Egis, la DREAL, la Caisse des dépôts et les industriels qui ont acté à l'unanimité la non-poursuite de la démarche.

Une étude sur l'utilisation de ces eaux est envisagée aujourd'hui avec le CEREMA, mais pour d'autres usages, tels que le nettoyage de véhicules ou d'engins sur le port et l'irrigation.

## **Anne-Marie Halgand**

Le budget de l'eau est hermétique. Sans cette vente d'eau à Total, il serait déficitaire et la CARENE serait obligée, pour l'équilibrer, d'augmenter le tarif de l'eau aux particuliers.

## **Le Président**

Puisque le budget annexe de l'eau est excédentaire, l'Exécutif a décidé d'étudier la mise en place d'une tarification sociale de l'eau.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la raffinerie de Donges génère 50 % du chiffre d'affaires du Grand Port Maritime. Si Total décidait de fermer cette raffinerie, les conséquences sur le territoire seraient environnementales, mais aussi sociales, sachant qu'elle serait réinstallée en Afrique, où la planète est la même, mais les normes différentes. L'écologie ne peut s'appréhender à l'échelle du seul territoire de la CARENE, du territoire national et européen.

*Le Conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire.*

### **Délibération n° 9 – Finances – Décisions modificatives (DM) - Budget principal, Budgets annexes assainissement non collectif, immobilier d'entreprises, gestion des déchets – Approbation**

#### **Marie-Anne Halgand**

Pour le budget principal, la section de fonctionnement reste inchangée. Le montant total des autorisations de programme est inchangé. La section d'investissement s'équilibre à – 10 092 K€.

Pour le budget assainissement collectif, la section de fonctionnement est globalement inchangée, la décision modificative intégrant uniquement des virements de crédits d'un chapitre à un autre. Les autorisations de programme restent inchangées et les crédits de paiement ne nécessitent pas d'ajustement avant la clôture de l'exercice.

Pour le budget immobilier d'entreprises, la section de fonctionnement du budget immobilier d'entreprises reste inchangée. Les autorisations de programme restent inchangées. La section d'investissement s'équilibre à – 2 728 K€.

Pour le budget gestion des déchets, la section de fonctionnement est inchangée, tout comme les autorisations de programme. En section d'investissement, les crédits de paiement ne nécessitent pas d'ajustement avant la clôture de l'exercice.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 10 – Finances - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du Budget primitif – Approbation**

#### **Marie-Anne Halgand**

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Avec la mise en place des autorisations de programmes et des crédits de paiements, cette autorisation ne porte plus que sur les chapitres hors dépenses d'équipements 26, 27 et 45.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 11 – Finances - Demande de dérogation aux principes de l'article L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – Subvention exceptionnelle du Budget principal au Budget annexe « Parcs de stationnement » - Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

Il est ainsi proposé de verser une subvention de 250 000 €, du même montant qu'en 2018. Cette somme représente 77 % du coût direct d'investissement annualisé.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 12 – Finances – Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Versement de la subvention 2019 – Versement d'acompte de subvention 2020 – Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

Les participations 2019 des collectivités partenaires se répartissent de la façon suivante :

- Nantes Métropole 787 066 € ;
- Saint Nazaire Agglomération 166 083 € ;
- Erdre et Gesvres 41 573 € ;
- Estuaire et Sillon 38 335 €
- Pays de Blain 11 490 €.

Il est proposé d'approuver le montant définitif de la subvention 2019 de la CARENE au Pôle métropolitain à hauteur de 166 083 €. Dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs, il est proposé que la CARENE attribue un acompte sur subvention à hauteur de 50% du montant de la subvention 2019.

*La délibération n° 12 est adoptée à la majorité (1 vote contre – M. Gauthier Bouchet)*

**Délibération n° 13 – Finances - Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN) - Projet de relocalisation – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement - Convention de financement - Approbation et autorisation de signature**

**Marie-Anne Halgand**

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la convention de financement exceptionnelle à signer avec l'Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne et d'approuver le versement à l'ADDRN d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 900 000 €, selon les modalités prévues dans la convention.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 14 – Finances - Mutualisation - Services communs - Modification de l'Attribution de Compensation de la Ville de Saint-Nazaire - Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

Cette modification a pour objectif d'éviter le versement de flux croisés et de simplifier la gestion comptable de ces services communs. Par délibération du 8 octobre 2019, le Conseil communautaire a arrêté le montant de l'Attribution de Compensation de la Ville de Saint-Nazaire à 22 687 435,47 € pour 2019. Il y a lieu d'actualiser le montant de l'attribution de compensation pour les années 2019 et 2020, afin de tenir compte de l'évolution des coûts de mutualisation. L'Attribution de Compensation de la Ville de Saint-Nazaire passera donc ainsi de 22 687 435 ,47 € à 22 613 809,99 € pour l'année 2019 et à 22 366 450,73 € pour 2020.



*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 15 – SEM SONADEV - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018.**

**Marie-Anne Halgand**

Le Conseil communautaire est appelé à prendre acte de la communication du rapport relatif à l'activité de la SEM SONADEV pour l'exercice 2018 et à donner acte au Président ou à son représentant de cette communication.

*Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel des administrateurs de la SEM SONADEV.*

**Délibération n° 16 – SPL SONADEV Territoires Publics - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018.**

**Marie-Anne Halgand**

Le Conseil communautaire est appelé à prendre acte de la communication du rapport relatif à l'activité de la SPL SONADEV pour l'exercice 2018 et à donner acte au Président ou à son représentant de cette communication.

*Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel des administrateurs de la SPL SONADEV Territoires publics.*

**Délibération n° 17 – SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018.**

**Jean-Claude Pelleteur**

La SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) a été créée en 2017, à la suite du transfert à la CARENE de la compétence de la promotion du tourisme, pour donner une nouvelle impulsion au développement touristique de notre territoire, en lien étroit avec la SPL Pornichet la destination. La CARENE est l'actionnaire majoritaire de la SPL, mais toutes les communes de l'agglomération le sont également, preuve que la SNAT est au service de l'ensemble du territoire. Depuis sa création, la SNAT a réussi à concrétiser l'ambition touristique que porte la CARENE. Après une année de mise en place en 2017, l'année 2018 a été marquée par la définition et l'adoption du projet d'entreprise de la SNAT, la conduite des missions confiées dans la DSP, conduite par la CARENE et la Ville et le lancement de grands chantiers (refonte de la communication de la SPL, adaptation de l'accueil du sous-marin Espadon, ingénierie touristique sur les sites de Rozé et surtout, les travaux du centre éolien EOL. Ce dernier projet ambitieux a été inauguré en février dernier et a rencontré son public dès cette première année d'exploitation. Au-delà du tourisme, il donne à voir la puissance du développement industriel sur le territoire, en particulier sur les énergies marines renouvelables. Il convient de souligner la qualité de la gestion de la SPL et sa bonne situation financière qui lui permettent d'assurer sereinement les missions qui lui sont confiées.

**Patrice Bulting**

Depuis 2017, une nouvelle dynamique pour le développement et la promotion du tourisme et du patrimoine est impulsée avec la création de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme. Les résultats de 2018 sont bons, en dépit d'un début de saison estivale en-deçà des objectifs, compte tenu de l'impact négatif de la coupe du monde sur la fréquentation touristique. La nouvelle stratégie porte ses fruits. Le projet d'entreprise, voté en 2018 par le Conseil d'administration, a pour ambition de garantir à l'agglomération nazairienne une notoriété de destination touristique et patrimoniale d'excellence et d'innovation, à l'instar de ses savoir-faire, notamment industriels. Ce projet d'entreprise, qui porte déjà ses fruits, est aussi le résultat d'un travail collaboratif important. Sept grands ensembles ont été déterminés : ingénierie au service du territoire, offre de services transversaux, offices de tourisme intercommunales, marketing digital communication, investissements culture et tourisme, ressources humaines et finances. Découlant de ces sept ensembles, 40 actions significatives sont engagées ou accomplies. Les résultats sont d'ores et déjà tangibles et se confirment en 2019. 2018 est la quatrième année consécutive à plus de 260 000 visiteurs payants. Le taux de retour de satisfaction positive des visiteurs est de 88 %. 2018 a vu

aussi une campagne de communication, « Saint-Nazaire renversante », réussie qui interpelle et séduit tant les habitants que les publics extérieurs. 2018 a vu également le déploiement d'une stratégie numérique et digitale agile, avec des contenus à forte valeur ajoutée pour les usagers. Un site internet dédié au tourisme et un autre dédié au patrimoine ont été ouvertes cette année. Des actions spécifiques ont été menées également en 2018, notamment en ingénierie touristique pour le site de Rozé, le chantier EOL et l'écluse fortifiée.

À fin 2019, il est constaté des chiffres de fréquentation record : + 16 % en intégrant EOL et 4,5 % dans EOL. L'ensemble des sites dépasseront les 335 000 visiteurs et des visites industrielles. Au 30 novembre, la SPL avait enregistré 48 000 visiteurs payants supplémentaires par rapport à 2018. L'objectif ambitieux est d'atteindre les 350 000 visiteurs en 2021. Par cette fréquentation, Saint-Nazaire est en cinquième position départementale, derrière les quatre sites nantais et devant l'océarium du Croisic. Pour sa première année d'exploitation, EOL dépassera les 35 000 visiteurs.

Enfin, la destination se démarque dans le paysage touristique et attire aussi beaucoup. Saint-Nazaire aura l'honneur d'accueillir les Rencontres nationales de la visite d'entreprises, en partenariat avec Terre de Sel à Guérande, les 6 et 7 février 2020, avec une soirée prévue à l'hippodrome de Pornichet. La CARENE apporte sa contribution et son soutien financier à cet événement, aux côtés de Cap Atlantique, du Conseil départemental et du Conseil régional des Pays de la Loire. Il convient de remercier particulièrement le dynamisme de l'équipe au service de la promotion touristique et patrimoniale d'un territoire qui se révèle attractif, pour ne pas dire renversant. Une dynamique est en place et il faut se féliciter de voir aujourd'hui la destination s'imposer dans le paysage des destinations régionales et nationales.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 18 – Enseignement Supérieur - CPER 2014 2020 - Campus universitaire d'Heinlex - Convention cadre de financement - Approbation et autorisation de signature**

**Franck Hervy**

Ce projet structurant pour le territoire vise à rassembler sur un seul site l'ensemble des activités de formations universitaires à Saint-Nazaire. Ainsi, l'UFR Sciences et techniques et l'école d'ingénieurs Polytech, situés à Gavy, seront relocalisés sur le campus d'Heinlex qui abrite notamment l'IUT de Saint-Nazaire. Pour cela, un nouveau bâtiment d'environ 2 800 m<sup>2</sup> sera construit et 3 500 m<sup>2</sup> seront réhabilités dans les bâtiments 7 et 8. Ce regroupement permettra de créer, à Saint-Nazaire, un véritable campus universitaire moderne, attractif et ouvert sur la ville. Il permettra aussi de mettre en place de nouvelles formes de pédagogie en mutualisant des salles de cours et des plateaux techniques entre des étudiants de niveaux d'études et de formations différents. Il est aussi une traduction concrète du schéma d'enseignement, recherche et innovation (SRI), adopté en 2018 par le Conseil communautaire. Bien qu'inscrit au CPER 2014-2020, ce projet ne bénéficiait que d'un financement de 3 M€, alors qu'il avait été estimé à 14,5 M€. Après de nombreux échanges et la mobilisation de l'ensemble des partenaires, des financements complémentaires ont pu être identifiés par la Région Pays de la Loire, l'Université de Nantes et l'État, des financements issus du contrat d'avenir signé, l'année dernière, avec la Région.

Outre un apport financier conséquent, la CARENE s'est engagée fortement en acceptant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération par délégation de l'État. Après une phase d'études en 2020, les travaux seront lancés en 2021, avec l'objectif d'une livraison par tranches fin 2022 et fin 2023. La Ville de Saint-Nazaire contribue également par la mise à disposition de l'emprise foncière nécessaire au projet.

Enfin, au-delà de l'opération immobilière, un aménagement des espaces publics sera aussi réalisé pour ouvrir le campus sur la ville et le rendre plus attractif pour les étudiants, notamment en termes de mobilité. La Ville de Saint-Nazaire et la CARENE interviendront également sur ce volet dans le cadre du projet urbain global du secteur Heinlex Océanix. L'offre de service aux étudiants (hébergement, restauration) a également fait l'objet d'études de la part de l'ADDRN.

Ce projet de nouveau campus pérennise la présence de l'Université de Nantes à Saint-Nazaire, dans l'ensemble de ses composantes (IUT, UFR Sciences et Techniques, Polytech) ce qui permet de conserver, sur le territoire, une offre de formation complète, ainsi que la présence de laboratoires de recherche de rang mondial. C'est donc

une étape importante dans le développement de l'enseignement supérieur et un atout majeur sur le territoire de l'agglomération.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention cadre de financement.

*La délibération n°18 est approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 19 – Enseignement supérieur - CPER 2014 2020 - Campus universitaire d'Heinlex - Maîtrise d'ouvrage de l'opération – Approbation**

**Franck Hervy**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention transférant la maîtrise d'ouvrage de l'État vers la CARENE.

*La délibération n°19 est approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 20 – - Enseignement supérieur - CPER 2014 2020 - Campus universitaire d'Heinlex - Convention de financement Région Pays de la Loire - Approbation et autorisation de signature**

**Franck Hervy**

Cette délibération vise à approuver la convention d'exécution financière avec la Région des Pays de la Loire, pour la part de financement inscrite au CPER 2014-2020.

*La délibération n°20 est approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 21 – Fonds d'aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales - Modification du règlement - Approbation**

**Jean-Claude Pelleteur**

La CARENE a mis en place, en 2014, un fonds d'aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales centré sur les centres-villes des communes de la CARENE. Il répond à trois objectifs : développer la diversité commerciale dans les centres-villes, améliorer la qualité visuelle des commerces pour renforcer leur attractivité, soutenir les commerçants pour répondre aux normes d'accessibilité, problème récurrent dans les centres-villes et les commerces anciens.

Depuis 2015, 39 commerces ont été subventionnés, pour un montant total d'environ 100 000 €. Avec une montée en puissance constatée entre 2017 et 2019, grâce à une communication plus efficace, le montant moyen accordé en 2019 était de près de 3 000 € par dossier. La majorité des commerces ont été subventionnés à Saint-Nazaire et Pornichet, compte tenu du nombre de commerces présents en centre-ville, mais les commerces de Saint-André-des-Eaux, Donges, Saint-Joachim et Saint-Malo-de-Guersac en ont également bénéficié.

Pour mieux répondre aux objectifs fixés et prendre en compte l'expérience de ces dernières années, il est proposé de modifier ce règlement d'aide aux commerçants. Quatre changements principaux à noter :

- Pour les travaux d'accessibilité, mise en place d'un bonus pour passer les taux de subvention de 25 à 30 % du montant des travaux ;
- Mise à jour de la liste des travaux subventionnables pour clarifier les dépenses éligibles ;
- Mise à jour des critères d'éligibilité pour centrer le dispositif sur les commerces de proximité indépendants ;
- Création de périmètres d'éligibilité dans les centres-villes. Un travail a été réalisé avec chacune des communes, pour prendre en compte leurs spécificités.

La communication sur le dispositif sera renforcée l'année prochaine par la création de flyers et une information directe des associations de commerçants.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le nouveau règlement de versement des subventions pour les devantures commerciales.

### **François Chéneau**

« J'interviens pour me réjouir de cette modification qui permet d'accompagner de façon utile les commerces dans nos bourgs. La proximité est très importante. Je soutiens donc tout à fait cette délibération. Je pense que la réflexion devra se poursuivre puisque certaines communes ont la particularité d'avoir une centralité secondaire. L'importance de la commune fait qu'un deuxième pôle s'est constitué de facto, qu'il dessert une population assez nombreuse et comporte des commerces. À Donges, le quartier de la Pommeraye est à cinq kilomètres du centre-bourg et à quatre kilomètres de la limite nord de la commune. Dans ce quartier, il y a une école qui fait l'objet d'une extension-rénovation, un restaurant, une station d'épuration, des logements sociaux qui ont été inaugurés au mois de septembre et un commerce qui se développe. Ce quartier fait partie des centralités secondaires. Vu le dynamisme de ce secteur, au carrefour de deux départementales, la route de Crossac-Saint-Reine et la route de Pontchâteau, je pense qu'il serait intéressant de réfléchir à l'aide à ces centralités secondaires qui répondent à de vrais besoins de proximité des habitants, sur l'ensemble du territoire communautaire. ».

### **Michèle Lemaître**

« J'ai la même position. Certains commerces peuvent avoir besoin d'aide, notamment dans le quartier prioritaire de Bellevue, qui est passé quartier de veille et qui souffre beaucoup avec des commerces très disparates. Il est important de pouvoir accompagner ces commerçants qui pourraient bénéficier d'une aide supplémentaire. »

### **Jean-Claude Pelleteur**

Ce nouveau règlement va permettre de développer encore davantage les devantures et il pourra ensuite être revu pour répondre à la demande de l'étendre aux seconds pôles de centralité.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 22 – Bassin versant Brière-Brivet – Adoption du programme d'actions Brière-Brivet 2020-2025 - Approbation**

### **Éric Provost**

Le territoire de la CARENE se divise en deux grands bassins versants : le bassin versant littoral qui concerne principalement la commune de Pornichet et une partie de Saint-Nazaire et le bassin versant Brière Brivet qui concerne l'autre partie de Saint-Nazaire et les autres parties de la CARENE. Le contrat de cette délibération concerne le bassin Brière Brière. Il convient d'abord de remercier l'ensemble des techniciens et élus des différentes agglomérations, ainsi que du SBVB, qui se sont mobilisés pour la préparation de ce programme et adresser un salut amical à Alain Massé, le président du SBVB qui a œuvré à l'élaboration de ce contrat, mais qui ne présidera pas à sa mise en œuvre puisqu'il prend sa retraite politique au mois de mars prochain.

Ce nouveau contrat est tout à fait majeur. Après le premier contrat, qui portait principalement sur des travaux d'entretien, pour un volume financier d'environ 5 M€ sur la période précédente, la nouvelle stratégie 2020-2025 conduit à changer de braquet. La gouvernance, installée en 2018, avec la mobilisation de l'ensemble des EPCI partenaires, permet aujourd'hui de construire et de mettre en œuvre un projet très ambitieux dans lequel les Agglomérations et notamment la CARENE apportent tout leur poids, financier, mais aussi pour la recherche de cohérences nécessaires. Il s'agit d'une stratégie thématique, en quatre volets :

- les milieux aquatiques ;
- la qualité des eaux ;

- l'hydrologie et la gestion quantitative ;
- communication et sensibilisation.

Le montant de travaux, sur six ans, est prévu à hauteur de près de 15 M€, un niveau d'ambition possible grâce à la participation de la CARENE au SBVB à hauteur de 56 %, puisque le montant de la participation annuelle des EPCI sera de l'ordre de 1 M€. Cette ambition prend appui sur le syndicat SBVB que nous avons renforcé à l'occasion du transfert de la compétence GEMAPI et pour lequel un certain nombre de maîtres d'ouvrage interviendront dont la CARENE, notamment sur les actions liées au bocage.

Sans rentrer dans le détail des 136 actions, quelques-unes peuvent être mises en évidence. Il est important de souligner la solidarité amont/aval. Les masses d'eau prioritaires ne sont pas dans le territoire direct de la CARENE, elles sont pour autant prioritaires, au titre de la directive-cadre européenne. La plupart des investissements seront engagés sur cette thématique, sur la masse d'eau dite ruisseau de Pontchâteau, notamment sur les qualités physico-chimiques et les pesticides, et sur la masse d'eau souterraine du bassin tertiaire de Saint-Gildas-des-Bois, qui est à proximité de la nappe de Campbon.

Le premier contrat était majoritairement intervenu sur les milieux aquatiques, avec un budget de l'ordre de 5 M€. Le nouveau contrat prévoit un budget de 10,9 M€, avec un financement attendu de l'ordre de 70 % de la part des co-financeurs que sont notamment l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département. L'intervention concerne à la fois les cours d'eau et les marais. Il s'agit de travailler sur la renaturation du lit des cours d'eau, de restaurer la continuité écologique, d'entretenir et de restaurer les ripisylves et d'entretenir les marais (dragage et curage).

Concernant la qualité de l'eau, un certain nombre d'opérations sont réparties sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de travailler sur la localisation et la caractérisation des sources de pollution, de réduire les rejets polluants à l'échelle du bassin versant, de réduire et maîtriser la pollution par les pesticides ou encore, pour la CARENE, en tant que gestionnaire de l'assainissement, de mobiliser un certain nombre de financements sur des questions liées au branchement et au contrôle des installations.

Enfin, un budget de 1,4 M€ sera affecté à l'hydrologie et à la gestion quantitative. Il s'agit de préserver la ressource en eau et de prévenir les inondations, dans un contexte de changement climatique. Les actions seront très diversifiées, allant de la protection des zones humides stratégiques dans les documents réglementaires, à l'acquisition de connaissances sur un certain nombre de sujets, liés notamment au fonctionnement de la nappe de Campbon et à ses interactions avec les cours d'eau. Il s'agira également d'identifier les secteurs vulnérables aux inondations, d'élaborer les règlements d'eau, pour gérer les niveaux d'eau et les différents ouvrages de régulation, avec la nécessité d'anticiper le changement climatique.

Le dernier volet lié à la communication et à la sensibilisation est très important. Ce contrat est très ambitieux ; il nécessite de communiquer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, y compris pour faciliter les opérations et les interventions sur le terrain.

La CARENE a joué un rôle moteur dans ce dossier, sur la gouvernance, la levée des difficultés et l'ambition et sa traduction financière, en privilégiant toujours l'intérêt général et la prise en compte des enjeux et des différentes entités territoriales. Les EPCI voisins saluent cet engagement et cette détermination. L'Agence de l'eau Loire Bretagne, qui devra prochainement statuer sur ce contrat et son financement, le cite régulièrement en exemple pour évoquer la bonne et la large échelle territoriale d'action et l'ambition du programme opérationnel. Demain, au travers du SBVB, les élus de la CARENE, en lien avec les communes, auront la lourde responsabilité d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'un contrat majeur pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire. Leur implication sera sans nul doute à la hauteur des enjeux, mais il faudra aussi très vite préparer le contrat suivant. Tout ne sera pas fait en six ans ; certains secteurs ou enjeux n'ont pas pu être intégrés ou sont au stade des études, notamment la construction d'une gouvernance et d'une stratégie pour l'estuaire de la Loire, une nouvelle démarche de gestion de la ressource en eau, gestion indispensable des excédents et déficits qui seront fréquents dans les prochaines années, ainsi qu'une stratégie dite de repli qu'il faudra certainement construire pour faire face au changement climatique. Il faudra également être attentif à des situations particulières et localisées pour lesquelles ce contrat constituera une réponse structurante, mais qu'il conviendra sans doute de renforcer, en lien

avec les communes concernées, pour rassurer les populations et offrir des solutions adaptées à la spécificité de certaines situations, liées notamment à la prévention des inondations.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le programme d'actions 2020-2025 du SBVB.
- D'approuver l'engagement de la CARENE pour porter 'actualisation des inventaires zones humides et la réalisation de l'inventaire bocage, conformément aux prescriptions du SAGE Estuaire de la Loire en cours de révision. Ces inventaires seront réalisés sur l'ensemble du territoire de la CARENE et les montants correspondants seront inscrits au budget principal de la CARENE.
- D'autoriser le SBVB à déposer un projet de contrat territorial auprès de l'Agence de 'eau Loire-Bretagne.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat territorial.
- D'autoriser le Président ou son représentant à engager 'ensemble des démarches réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région Pays-de-Loire.

### **Claude Aufort**

« La commune de Trignac est particulièrement intéressée à ces questions d'eau, avec des associations qui sont bien impliquées en termes de veille sur la vie du marais. Je suis très satisfait de la portée de ce plan. Il est absolument nécessaire car nous ne pouvons pas ne pas agir fortement. L'artificialisation des sols, certaines techniques agricoles et l'urbanisation ont fait que nous devons tenter un gros coup pour tenter de renverser ce que ce territoire est devenu. Le contrat précédent a permis de renaturer des berges et de refaire des ruisseaux, mais il n'était pas à la hauteur de ce qui se produit en parallèle. C'est le défi. Un travail important devra être fait sur la façon dont vit le territoire et dont il est occupé par l'agriculture et l'urbanisme. Pour que ce plan ait un effet, il faut que d'autres effets se produisent ailleurs.

À l'aval, nous sommes très attentifs à ces questions. L'eau est très haute actuellement et la pluie est encore annoncée. Il y a donc beaucoup d'inquiétudes en Brière. La démarche amorcée du SBVB de sortir de la seule sphère technique pour aller vers la communication semble tout à fait nécessaire. Rien ne se fera en étant seulement éclusier et technicien. Le SBVB était présent lors de la biennale des solutions et lors de la préparation de la future semaine du développement durable, ce qui est bon signe. Il faut travailler à la communication et emmener les gens avec nous dans une nouvelle culture du territoire. Il faut être très volontaire en la matière. »

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23 – Association Alisée - Convention triennale de mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique de la CARENE - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature**

**Jérôme Dholland**

La CARENE a signé une convention, en 2016 avec l'association Alisée, permettant l'accompagnement des projets de rénovation énergétiques des particuliers s'inscrivant dans la plateforme territoriale de rénovation énergétique. Suite à une circulaire du Premier Ministre en août 2019, le dispositif de plateforme territoriale est amené à évoluer. Il s'orientera vers un dispositif cofinancé par les certificats d'économie d'énergie. Sa mise en place doit intervenir courant 2020, à l'initiative des Régions. L'ADEME, autre partenaire impliqué dans ce dossier, a proposé à la CARENE, pour ne pas créer de rupture en termes de services aux particuliers, d'engager un financement complémentaire sur une année. Il est donc proposé de signer la convention avec l'association Alisée. Elle permettra d'avoir un conseiller mobilisé au sein de la CARENE. Celui-ci assurera l'accompagnement des particuliers, le pilotage et l'animation de la mobilisation des professionnels.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de prolonger la convention d'une année. Cette convention représente 65 000 €, l'ADEME intervenant à hauteur de 50 % de ce financement. Au-delà de la signature de la convention, le financement se fera, sous réserve de l'adoption du budget primitif 2020 au sein duquel les crédits nécessaires sont inscrits.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26 – Parcs de stationnement - Parking Météor - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les places non soumises à un contrat de concession de 25 années – Approbation**

**Jean-Jacques Lumeau**

Il s'agit de valider l'augmentation tarifaire qui est contractualisée et indexée sur l'indice de la construction INSEE, soit une augmentation de 2,77 % qui mènera le prix de la place de stationnement à 838,35 € HT.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 27 – Cycle de l'Eau - Tarifs Eau et Assainissement collectif des eaux usées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 - Approbation**

**François Chéneau**

Aucune augmentation n'est prévue pour la part CARENE.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 28 – Cycle de l'Eau - Tarifs des diverses prestations Eau, Assainissement des eaux usées et SPANC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Approbation**

**François Chéneau**

Aucune augmentation des tarifs n'est prévue en 2020.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n° 29 – Cycle de l'Eau - Convention relative à la vente d'eau potable entre la CARENE et Atlantic'Eau – Approbation et autorisation de signature

François Chéneau

Le réseau de distribution de la CARENE exporte de l'eau vers le réseau de distribution d'Atlantic'Eau, à partir de cinq points de livraison différents, qui sont :

- Cuziac à La-Chapelle-des-Marais,
- Le Pont de la Guene à Donges,
- Er à Donges,
- Le Pont de l'Angle à Besné,
- L'Ile Oliveau à Saint-Joachim.

Une convention définit les modalités techniques et financières de vente d'eau. Elle s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour prendre fin le 31 décembre 2022.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n° 30 – Cycle de l'Eau - Site de Coulement à Missillac - Convention de fourniture d'eau potable entre la CARENE et Atlantic'Eau - Approbation et autorisation de signature

François Chéneau

Le réseau de distribution de la CARENE importe de l'eau via le réseau de distribution d'Atlantic'Eau, à partir du point de livraison nommé « Coulement » situé sur la commune de Missillac. La convention définit les modalités techniques et financières de vente d'eau, notamment en matière de livraison d'eau, de qualité d'eau livrée et de responsabilités de chaque signataire. Cette convention s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2022.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n° 31 – Direction du Cycle de l'Eau - Convention de vente d'eau avec Total Raffinage Distribution - Approbation et autorisation de signature

François Chéneau

La dernière convention de fourniture d'eau entre la Société Total Raffinage France et la CARENE prendra fin au 31 décembre 2019. Dans ce cadre, il y a lieu de passer une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024. Cette nouvelle convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, prévoit notamment un prix initial de vente d'eau, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de 0,7185 € HT par mètre cube auquel s'ajoutent la location des compteurs selon les tarifs définis par le Conseil Communautaire chaque année, les Redevances en vigueur (prélèvement Agence de l'Eau, Voies Navigables, Etiage Etablissement Public Loire) et la TVA.

**Pascale Hameau, au nom du groupe Europe Écologie les Verts**

« Je profite de cette délibération pour revenir sur les échanges au sujet de l'alimentation en eau potable de la raffinerie Total. Les inquiétudes ne ciblent pas spécifiquement cette entreprise. Nous devrions tous partager ces inquiétudes puisqu'il s'agit d'une problématique de raréfaction de l'eau potable. Il ne faut pas croire que la CARENE sera épargnée par ce problème. Cet été, nous avons subi à nouveau une période de sécheresse et ce sera sans doute le cas tous les prochains étés. Le 19 septembre 2019, notre territoire a connu une restriction d'eau potable. Cette année, les agriculteurs de notre territoire connaissent une pénurie de fourrage pour leurs bétails et ont attaqué leurs réserves de nourriture, pour leurs élevages, bien plus tôt que d'habitude. Ces périodes de sécheresse seront non seulement répétées, mais sans doute amplifiées dans les prochaines années. Elles nous posent la question de l'eau potable, ici comme ailleurs et bien sûr en Afrique. Le problème de la raffinerie Total ne tient pas



à son utilisation d'eau potable aujourd'hui, mais demain. Comment ferons-nous pour alimenter en eau potable une raffinerie quand nous vivons une pénurie d'eau potable pour l'alimentation locale et l'activité locale ? C'est lié au réchauffement climatique. La montée des eaux en hiver ne règle pas le problème des nappes phréatiques. Aujourd'hui, elles sont encore basses, contrairement à ce que nous pouvons croire. Les inondations et submersions, liées à un volume important d'eau au même moment, ne remplissent pas les nappes phréatiques. Ceci est assez complexe, mais je vous assure que le réchauffement climatique et la raréfaction de l'eau potable sont des sujets à venir extrêmement graves. 15 000 scientifiques du GIEC nous alertent sur le réchauffement climatique à tous points de vue et notamment sur la crise alimentaire qu'il va engendrer. Nous posons la question aujourd'hui parce que demain, ce sujet concernera la CARENE, comme tous les territoires, en France et ailleurs. »

### **Claire Delalande**

Au vu des pluies abondantes actuellement, qu'est-ce que l'on attend pour faire des réserves d'eau ? On laisse trop d'eau partir en hiver, alors qu'il faudrait la retenir. L'eau s'écoule beaucoup trop vite. Les écluses sont ouvertes, alors qu'elles devraient être fermées.

### **Le Président**

C'est le débat sur le niveau d'eau en Brière.

### **Éric Provost**

Ce débat conforte tout à fait le programme d'actions du SBVB. La CARENE se saisit de ces sujets dès aujourd'hui. Les réserves seront traitées au niveau du SAGE puisque l'État initie actuellement un certain nombre de réflexions pour les traiter de manière intelligente. Les millions investis dans le programme opérationnel du SBVB sont destinés aussi à ralentir l'eau, afin qu'elle puisse alimenter beaucoup plus naturellement et profondément les nappes phréatiques. L'eau repart trop vite dans l'estuaire et la mer et il est nécessaire de ralentir ce phénomène. Des actions opérationnelles seront donc menées en ce sens. Des études sont prévues également pour améliorer la connaissance sur la relation entre les nappes et les cours d'eau. Ce programme d'actions du SBVB permet de chercher et de trouver des réponses aux questions posées.

### **Claude Aufort**

La CARENE a la chance de maîtriser son eau plutôt qu'elle le soit par des opérateurs privés. Elle peut ainsi agir puisqu'elle maîtrise l'ensemble du processus d'un bien commun qui sera de plus en plus important dans le futur.

### **Le Président**

Si la gestion de l'eau avait été confiée à des opérateurs privés, la CARENE n'en maîtriserait plus la qualité ni les coûts.

### **François Chéneau**

Le constat de l'incidence du réchauffement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau peut être partagé. L'avenir du raffinage à Donges reste inconnu. Le Conseil est amené à délibérer sur la fourniture d'eau pour trois ans à la raffinerie de Donges qui produit des carburants. Elle est aujourd'hui irremplaçable puisque son blocage conduit à une pénurie de carburant dans l'ouest de la France. Bien que l'on puisse le déplorer, il n'existe pas encore de solutions alternatives à cette énergie ni à l'utilisation de l'eau vendue par le service de l'eau pour le refroidissement des unités de raffinage. Demain, des évolutions techniques peuvent être espérées, sans toutefois en connaître l'échéance. Des solutions sont recherchées pour réutiliser de l'eau ; pour l'instant, elles n'ont pas été trouvées, après une étude partagée. Il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'affirmer qu'il existe une solution immédiate pour sortir du raffinage et de l'utilisation de l'eau. Il n'existe pas d'alternative, sauf à vouloir fermer brutalement un site industriel tel que la raffinerie qui est irremplaçable pour les usagers, mais aussi pour le bassin d'emploi et le port.

## Le Président

« Je partage l'alerte nationale et mondiale. Une volonté politique s'exprime sur la recherche de solutions alternatives à l'alimentation de la raffinerie en eau potable. Des études ont été menées en ce sens et la raffinerie elle-même cherche des solutions techniques consistant notamment à aspirer cette eau qui s'écoule trop vite en mer et qui passe à sa porte. Techniquement, elle n'arrive pas à le faire. La question posée serait alors de savoir si nous voulons garder ou fermer cette raffinerie. Les industriels, la recherche et l'Agglomération cherchent une solution qu'ils n'ont pas encore trouvée. Si nous voulons supprimer cette consommation d'eau, il n'y a qu'une seule possibilité. Même si les nappes permettaient demain à l'agglomération d'être autonome, des territoires voisins n'auraient certainement pas la même richesse naturelle et auraient besoin d'eau potable. Dans le cadre d'une solidarité nationale, européenne ou mondiale, il faut distribuer de l'eau potable et nous préférierions la distribuer aux particuliers plutôt que servir l'industrie, mais nous n'avons pas la solution. Des hommes et des femmes prônent la décroissance. C'est un choix de société. Pouvons-nous nous réjouir qu'une entreprise investisse plus de 350 M€ dans le bassin d'emploi ? La posture peut être de dire que nous n'en voulons plus.

Par ailleurs, l'eau s'écoule trop vite. Il me semble qu'au niveau national, quelques débats ont eu lieu sur la construction de barrages pour retenir l'eau. À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Personne ne se réjouit de voir de l'eau potable utilisée pour refroidir la raffinerie ou d'autres industries. Dans cette salle, il n'y a pas des hommes et des femmes qui voudraient défendre la nature, dans un souci de responsabilité pour leurs enfants et petits-enfants et d'autres qui seraient inconséquents et se moqueraient de l'avenir. L'avenir de mes enfants et petits-enfants m'intéressent autant que vous ! »

## Pascale Hameau

« Il faut continuer à chercher des solutions et ne pas nous faire dire que nous voulons fermer la raffinerie. On ne trouve pas sans chercher ».

*La délibération n° 31 est adoptée à la majorité (5 abstentions).*

### **Délibération n° 32 – Gestion des déchets - Accueil des professionnels dans les déchèteries - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Approbation**

## François Chéneau

Compte tenu de la bonne situation financière du service, il n'est proposé aucune augmentation de tarifs pour l'année 2020, que ce soit pour l'accueil des professionnels dans les déchèteries ou l'utilisation des composteurs individuels par les particuliers, que ce soit la redevance spéciale des déchets ménagers, les tarifs d'accueil des déchets verts des professionnels à Cuneix ou les tarifs de diverses prestations.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 33 – Gestion des déchets - Utilisation de composteurs individuels par les particuliers - Montant de la participation financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Approbation**

Cette délibération n'appelle pas de commentaires particuliers.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 34 – Gestion des déchets - Redevance spéciale des déchets ménagers - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 - Approbation**

Cette délibération n'appelle pas de commentaires particuliers.

*La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 35 – Gestion des Déchets - Accueil des déchets verts des professionnels à Cuneix - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 - Approbation**

Cette délibération n'appelle pas de commentaires particuliers.

*La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 36 – Gestion des déchets - Diverses prestations - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Approbation**

Cette délibération n'appelle pas de commentaires particuliers.

*La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 37 – Mobilité et Transports - Principe de déploiement d'un système de Vélo en Libre-Service – « vélYcéo en libre-service » - Approbation**

**Jean-Jacques Lumeau**

Le vélo est un élément de la transition énergétique. À son niveau, la CARENE a porté une ambition forte sur le PDU, avec la volonté de faire passer la part modale du vélo de 2 à 6 %, multipliant ainsi la part du vélo par trois. Le service vélYcéo a connu une progression forte. Il comptait au départ 200 vélos et début 2020, 1 230 vélos seront mis à disposition, dont une large proportion à assistance électrique.

Le Conseil communautaire est invité à approuver, pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019, la revalorisation du plafond de l'indemnité de mission en province ainsi que le dispositif de taux différenciés de prise en charge kilométrique pour les différents cas d'utilisation pour déplacement professionnel d'un véhicule personnel tel qu'exposé dans la présente délibération. Il est précisé que son principe a été exposé au Comité technique, qui l'a approuvé lors de la séance du 20 février dernier.

En 2018, le Conseil communautaire avait été amené à délibérer sur une expérimentation de vélos en libre-service en pied de gare de Saint-Nazaire et de Pornichet et en pied de la base sous-marine. Un partenariat avait été conduit avec la SNCF. Force est de constater que cette expérimentation n'a pas bien fonctionné, non pas que les usagers n'étaient pas intéressés au service, mais il était très difficile de libérer les vélos de leurs emprises, le système étant relativement défaillant.

Il est donc proposé la mise en place d'un nouveau service qui s'appellera « vélYcéo en libre-service ». Il s'agira de vélos à assistance électrique en libre-service. Le service sera amélioré puisque celui mis en place en partenariat avec la SNCF exigeait de prendre le vélo à la gare et de le ramener à la gare. Il est donc proposé une évolution du service. Au-delà des vélos eux-mêmes, qui seront à assistance électrique, ce qui n'était pas le cas des vélos en partenariat avec la SNCF, il sera possible de prendre le vélo à un endroit et de le déposer à un autre. L'échelle reste restreinte puisque toutes les communes ne sont pas encore concernées par ce dispositif. Cinq sites ont été retenus : la gare de Pornichet, la gare de Saint-Nazaire, la base sous-marine de Saint-Nazaire, le site de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac et la place du 8 mai à Pornichet. Cette expérimentation concerne 50 vélos. Si elle fonctionne, au vu de l'ambition de la CARENE sur la part du vélo dans le cadre du PDU, ce service sera amené à se développer sur des sites générateurs de trafic, qu'il soit d'activité ou touristique. La tarification proposée est de 1,50 € de l'heure par utilisation. Le système est simple, il suffira de télécharger une application ou de se doter d'une carte billettique pour libérer le vélo de son emprise et pouvoir découvrir notre territoire.

**Le Président**

« Cette délibération est importante puisqu'elle participe au développement du vélo, y compris pour celles et ceux qui viennent visiter le territoire, sachant que la fréquentation touristique est en hausse. D'ailleurs, le *Guide du Routard* a fait sa une sur le site d'Airbus, preuve qu'il est possible d'allier développement industriel et attractivité touristique. Les vélos sont bons pour l'environnement, pour le pouvoir d'achat et l'ambiance dans les centres-bourgs et les centres urbains. Nul doute que ce nouvel outil bénéficie de la même tendance que les vélos électriques en location qui offrent cette flexibilité de prendre et de laisser le vélo à différents endroits. C'est une belle avancée. »

*La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 38 – Mobilité et transports - Gestion du service public communautaire de locations de vélos 2017-2020 - Augmentation de la rémunération de la STRAN - Approbation**

#### **Le Président**

L'exploitation de ce service a été confiée à la Société publique locale STRAN, opérateur interne de mobilité. Dès son lancement, avec une flotte initiale de 200 vélos à assistance électrique, ce service a rencontré une adhésion du public. Aujourd'hui, la flotte de vélos se compose de 1 250 vélos à assistance électrique, 80 vélos standards et 4 vélos cargos. 400 nouveaux vélos à assistance électrique sont par ailleurs en commande. Cette augmentation de l'activité justifie de réviser la rémunération de la STRAN, conformément à l'article 5.1 du CCAP, en cas d'évolution du parc de vélos. Il est ainsi proposé de fixer la rémunération annuelle de la STRAN à 347 752 € HT en 2019 et à 327 827 € HT en 2020. Pour mémoire, la rémunération était de 267 912 € HT en 2017 et 2018. Cette rémunération intègre le loyer de l'entrepôt de stockage, ainsi que l'ensemble des frais liés à l'augmentation de l'activité.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le principe d'une augmentation de la rémunération de la STRAN et à autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

*La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité (Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote).*

### **Délibération n° 39 – Mobilité et Transports - Publication d'un avis de pré-information pour l'attribution directe à la STRAN, opérateur interne de mobilité, du prochain contrat d'obligations de service public de type marché public de prestation de service pour l'exploitation du réseau de transport public urbain – Approbation**

#### **Le Président**

Cette fin d'année 2019 et l'année 2020 seront consacrées à l'élaboration de ce contrat, à la précision de son contenu et à la définition de sa durée. Conformément à l'article 7 paragraphe 2 du règlement européen, un avis de pré-information sera publié au Journal Officiel de l'Union européenne, au plus tard un an avant l'attribution directe.

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver le principe d'un contrat d'obligations de service public ;
- autoriser la publication d'un avis de pré-information ;
- autoriser la conduite de la procédure de conclusion du contrat d'obligations de service public de type marché public de prestation de service.

*La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité (Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote).*

### **Délibération n° 40 – Mobilité et Transports - Tarification solidaire - Elargissement à l'ensemble des demandeurs d'asile résidant sur le territoire de la CARENE - Approbation**

## Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit d'étendre la tarification solidaire à l'ensemble des demandeurs d'asile résidant sur le territoire de la CARENE puisque le dispositif précédemment mis en service ne prenait pas en compte tous les demandeurs d'asile. La procédure reste la même, avec une instruction du dossier par le CCAS de la commune de résidence qui délivrera une notification attestant de l'ouverture des droits.

*La délibération n° 40 est adoptée à la majorité (1 avis contraire – M. Gauthier Bouchet).*

### Délibération n° 41 – Mobilité et transports - STRAN - Rapport annuel des administrateurs - Année 2018.

## Jean-Jacques Lumeau

Les faits marquants de l'année 2018 pour la STRAN ont été les suivants :

- Mise en place de la billettique, avec l'option du post-paiement, façon de rechercher une nouvelle clientèle active ;
- Prolongation de la ligne U4 jusqu'à Saint-André-des-Eaux.

Malgré les bons chiffres, le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 24 000 €. Il s'explique essentiellement par le coût du service vélo qui a augmenté au vu du nombre plus important de vélos. La délibération n° 38 qui vient d'être votée permettra de réajuster le coût de cette prestation exercée par la STRAN. Les recettes propres ont augmenté de 0,9 %. Le nombre de voyages a progressé de 6,2 %, atteignant 9 779 895. Sans les mouvements sociaux de 2018, la barre symbolique des dix millions de voyages aurait peut-être été franchie. C'est le challenge de l'année 2019. La progression du nombre de voyages, de 2013, année pleine de la mise en service d'HéliYce à fin 2018, est de 42 %. Preuve qu'un service de transport qui se développe permet d'attirer une clientèle nouvelle. Les abonnements ont progressé de 6,57 % dont + 6,7 % sur les actifs, les usagers non captifs. En matière de sécurité, la STRAN connaît une forte baisse des actes d'incivilités, d'agressions physiques ou verbales.

*La délibération n° 41 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : Gauthier Bouchet).*

### Délibération n° 42 – Voiries - Aménagement de voirie – Territoire de la commune de Saint-Nazaire - Dotation d'équipement au titre de l'article L 5216-5 alinéa VI - Convention de fonds de concours d'investissement avec la Ville de Saint- Nazaire - Approbation et autorisation de signature

## Jean-Jacques Lumeau

Dans le cadre de sa politique de développement du vélo, la CARENE avait présenté une délibération qui visait à ce que l'Agglomération prenne en charge toutes les dépenses inhérentes aux aménagements cyclables sur les dix communes de son territoire. Pour des raisons administratives et juridiques, cette délibération a été retoquée, mais la CARENE n'a pas renoncé à accompagner les Villes dans les aménagements cyclables qu'elles seraient amenées à réaliser.

Il est proposé aujourd'hui cette délibération pour permettre le financement d'aménagements cyclables sur la commune de Saint-Nazaire, au travers d'un fonds de concours à hauteur de 663 886 € HT. Les aménagements concernent le chemin de Porcé, l'itinéraire cyclable Saint-Marc, les rues Jules Guesde et Aristide Briand sur l'itinéraire cyclable Immaculée et le boulevard Bougainville.

## Gauthier Bouchet, au nom du groupe Rassemblement National

« Monsieur le président, cette délibération permettra de préciser quelques considérations générales sur l'état de la voirie dans l'agglomération nazairienne. Force est de constater que la voirie et notamment les pistes cyclables de notre agglomération ne sont pas correctement entretenues. C'est en particulier le cas dans le cœur même de l'agglomération, le centre-ville de Saint-Nazaire. On ne compte plus les routes dégradées parfois défoncées, dans

ce secteur, boulevard Hugo, rues du Croisic, Savary et de Bretagne, ainsi qu'en d'autres endroits de la ville également, à Villès Martin, route du commandant Cousteau, chemin du Prazillon. Ce manque d'entretien représente un danger, surtout pour les cyclistes et les personnes âgées. À cela s'ajoutent différentes expérimentations qui ne renforcent pas la sécurité, notamment celle sur l'extinction de l'éclairage public l'an dernier. Notre voirie nécessite de l'attention et des investissements urgents, plusieurs millions d'euros supplémentaires chaque année. Ces dépenses doivent être engagées constamment, avec régularité et non pas simplement lors des années préélectorales. Beaucoup de Nazairiens et d'habitants de l'agglomération vous diraient, Monsieur le Président, qu'ils ne ressentent pas vraiment la prétendue baisse de l'insécurité dans les transports publics exprimée par Monsieur Lumeau ».

## **Jean-Jacques Lumeau**

« Monsieur Gauthier Bouchet, je vous invite consulter la dernière enquête de satisfaction des usagers de la STRAN. Je pense que vous serez obligé de réviser votre argumentaire. »

*La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n° 43 – Adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2025 – Approbation**

### **Le Président**

« Chers collègues, je souhaite vous dire quelques mots d'introduction au débat que nous devons avoir avant d'adopter notre Plan Climat Air Energie Territorial. Vous le savez, nous avons arrêté ce plan lors de notre Conseil Communautaire du 30 avril dernier, puis nous l'avons soumis à consultation publique. Je laisserai Pascale Hameau et Claude Aafort vous présenter les acquis de cette consultation auprès du public et de nos partenaires institutionnels. Je veux ici surtout retenir et souligner les avis positifs des communes de la CARENE et les encouragements, notamment du fait d'une démarche cohérente d'élaboration de ce Plan Climat Air Energie Territorial, en parallèle de l'écriture du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Plan de Déplacement Urbain. Ces trois plans forment la colonne vertébrale de notre engagement pour la transition écologique et nous pourrions y ajouter notre Plan Local pour l'Habitat.

Depuis notre conseil du 30 avril, de nombreux évènements ont renforcé, s'il en était besoin, cette volonté d'agir. Au niveau mondial, le plus récent est bien entendu la COP 25 de Madrid, qui s'est terminée vendredi. En ouverture de cette conférence mondiale de lutte contre le réchauffement, le secrétaire général de l'ONU a appelé les États à ne pas « trahir la famille humaine dans son ensemble et toutes les générations à venir ». Les mots sont forts. Des annonces importantes ont été faites, comme la mise en débat dès janvier de la première loi européenne de transition vers la neutralité climatique, qui reste à définir, selon la présidente de la Commission européenne. C'est le fameux Green New Deal annoncé, pour faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone en 2050. En parallèle, nous avons aussi l'annonce d'un renforcement des normes européennes anti-pollution de l'air, pour les mettre au niveau des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé. Nous verrons ce qu'il en sera au final, mais le chemin, l'ambition est à saluer. Pour autant, nous voyons bien que les grands acteurs se défaussent, à l'image des États-Unis et de la Chine.

En écoutant ce qui se disait à Madrid, nous apprenions que la décennie 2010-2019 était presque certainement la plus chaude depuis 1850, selon l'Organisation Mondiale de la Météorologie. De même, nous entendions les pays africains demander à bénéficier concrètement du fonds vert pour le climat pour défendre et étendre leurs forêts. Enfin, nous écoutions la voix de Carolina Schmidt, la ministre chilienne de l'environnement, indiquant que « la crise sociale que nous traversons dans notre pays, ainsi que la crise environnementale sont les deux faces d'une même pièce. Le dérèglement climatique multiplie les inégalités sociales et environnementales. Il est injuste, il affecte surtout les gens et les pays les plus vulnérables ». Cela convoque d'ailleurs au débat l'accueil de celles et ceux qui viennent chercher en Europe de l'eau et des températures acceptables et qui sont des réfugiés climatiques.

Au niveau national, je souhaite évoquer le terrible incendie de Lubrizol à Rouen, qui a un écho particulier sur notre bassin de vie. Vous le savez, j'ai eu l'occasion de dire publiquement combien je souhaite que les sites similaires sur notre agglomération soient suivis de près par l'État, avec le sérieux qui convient, au vu des enjeux. J'espère

que ce n'est pas cet incendie qui a déclenché les contrôles que nous avons connus dernièrement. S'il revient à la CARENE d'élaborer un plan Climat, Air, Energie, elle ne saurait s'assurer elle-même du respect, par les industriels, de leurs obligations légales et morales. C'est bien une compétence de l'État, qui doit être assurée sans failir.

Ainsi, je vous dis aussi mon inquiétude, quand je lis, début décembre, l'appel de 200 chercheurs, interpellant le gouvernement sur les moyens consacrés à la recherche et à l'expertise scientifique sur les risques environnementaux et leurs impacts sanitaires. 100 postes seraient dans le viseur dans le projet de loi de finances pour 2020. La suppression de 50 % de ces chercheurs est inenvisageable. Il serait pour moi invraisemblable que les moyens financiers et humains dans ce domaine majeur puissent baisser et j'espère que le tir sera rectifié lors du vote définitif du budget. Souhaitons que nos parlementaires y soient vigilants. Nous avons un cas concret à soumettre à ces chercheurs, autour de la raffinerie de Donges.

Au niveau local, je souhaite dire quelques mots sur les questions de santé. J'ai tout entendu et tout lu. Nous le savons et cela a été confirmé par l'étude de l'Observatoire Régional de la Santé, nous avons des problèmes spécifiques sur notre bassin. Nous n'en connaissons pas toutes les causes, nous avons besoin de la recherche. Je ne vais pas, ici, pointer du doigt et accuser tel ou tel responsable ou tel ou tel facteur. Ce sont des choses sérieuses qui méritent d'être avec sang-froid et calme. J'ai donc demandé, publiquement et par courrier, à l'État que des études complémentaires soient menées par Santé Publique France pour les conséquences éventuelles de la pollution atmosphérique et par l'administration pour identifier un lien éventuel entre maladie et exposition professionnelle. J'ai aussi œuvré à la mise en place d'une Conférence locale de santé pour assurer un suivi sérieux et concerté de ces questions. De même, j'ai annoncé, avec le directeur de l'Agence Régionale de Santé, la mise en place d'un Contrat Local de Santé à l'échelle intercommunale, voire estuarien à long terme.

C'est, je crois, l'occasion de changer de braquet et de répondre, dans un cadre collectif, à bien des interrogations d'accès aux soins, de prévention, mais aussi de dialogue avec les acteurs de santé. Nous aurons, dans les temps qui viennent, de nombreux échanges pour lui donner corps. Je sais en tout cas que ces problématiques aiguës de santé et cette mobilisation des acteurs locaux doivent trouver un écho auprès de l'État et de l'ARS. Au vu de ces chiffres, il serait incompréhensible que notre centre hospitalier ne soit pas doté des moyens adéquats pour prendre en charge, dans de bonnes conditions, l'ensemble de la population qui ne cesse d'augmenter. C'est pour moi une attention permanente et j'ai des échanges réguliers avec l'ARS sur le sujet.

On le voit, les enjeux sont importants. Quels sont les outils à notre disposition pour y répondre ? Le premier d'entre eux, c'est notre Plan Climat Air Energie Territorial. Il lui appartient de fixer un cap, une ambition et une méthode. C'est aussi une boussole sociale de solidarité, un cap écologique et une méthode démocratique. Voilà à mon sens les outils que nous devons avoir en tête, à l'heure de nous engager dans cette transition écologique.

Le document que nous vous proposons ce soir et qui sera adopté, je l'espère, à l'unanimité, ancre notre agglomération dans l'action pour la transition écologique énergétique qui est une étape dans la construction d'un territoire neutre en carbone. Ce n'est pas neutre pour un territoire comme le nôtre et c'est, je le crois, par une mobilisation générale, à portée de main. Le port devra être aussi avec nous. C'est aussi un symbole fort pour le premier territoire de France qui déploie les énergies marines renouvelables, après un temps d'attente si long et des oppositions de toutes parts.

D'autres étapes suivront :

- L'adoption du Plan de Déplacement Urbain, car sans action forte sur les mobilités, nous ne pourrions pas agir pour freiner le réchauffement ou pour améliorer la qualité de l'air.
- L'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est une pierre angulaire de la transition écologique, en permettant de définir un équilibre entre la nature et les activités humaines, qu'elles soient d'habitat, économiques ou tout autre.

Quel est l'objectif poursuivi ? Bâtir un territoire plus résilient, à savoir notre capacité collective à anticiper les chocs futurs, à apprendre à nous adapter, en comptant sur nos propres forces, nos propres organisations et nos propres ressources.

Une économie plus symbiotique, à savoir notre capacité collective à promouvoir un développement économique local conscient des plus-values offertes par son environnement. C'est bien une relation à bénéfices réciproques qui doit être confortée entre notre capital économique et notre capital naturel.

Nous le verrons vite, au travers du plan Territoire d'Industrie, dans lequel j'ai souhaité que la CARENE s'inscrive. Nos industries et notre bassin ont tous les atouts pour relever les défis de la transition. L'appel à projet Territoire d'Industrie a permis à la CARENE de jouer son rôle, en rassemblant industriels et administration autour de Jean-Claude Pelleteur et Bruno Hug de Larauze, pour imaginer les projets du futur pour notre territoire, y compris industriels. Le résultat dessine de belles perspectives, au-delà même de l'éolien maritime. Je pense à la propulsion vélique, au travail autour de l'hydrogène, aux micro-algues, domaine dans lequel l'ouest de la France a une carte mondiale à jouer, à l'adaptation de nos fonciers économiques ou de nos entreprises elles-mêmes aux enjeux environnementaux. Plus de 30 projets ont émergé et demanderont demain à être accompagnés.

Je suis donc convaincu qu'il existe un chemin pour concilier respect de l'environnement et l'innovation. Je crois que le territoire de la CARENE peut y répondre et prendre une place majeure à l'échelle nationale et internationale.

Au vu de la complexité des enjeux, je souhaite ce soir remercier les élus et les services qui ont fait aboutir ce Plan Climat Air Énergie Territorial. Ils l'ont fait avec l'engagement commun de tous les élus communautaires et je souhaite que nous aboutissions au consensus le plus large. C'est le vœu que j'exprime en cette fin d'année. »

## **Claude Aafort**

« Merci pour cette introduction, Président, qui me semble importante. Nous ne pouvions espérer mieux qu'un Plan Climat Énergie Territorial qui soit porté de façon aussi importante sur le plan politique. Je vais maintenant vous présenter comment cette ambition forte se retranscrit sur le terrain. Je veux remercier de nouveau les équipes pour ce travail très important qui pose d'ailleurs la question d'un renforcement futur de ces équipes.

Pour répondre aux ambitions politiques, des objectifs précis ont été définis :

- - 25 % de consommation énergétique en moyenne par habitant entre 2012 et 2030 ;
- - 50 % de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;
- 25 % d'énergies renouvelables dans un mix énergétique global
- - 20 % d'émissions d'oxyde d'azote entre 2015 et 2030, - 14 % d'émissions de particules très fines.

Une stratégie en quatre axes avait été posée pour piloter, évaluer et communiquer le Plan Climat Air Énergie Territorial :

- Être exemplaire sur leur périmètre d'intervention direct de la CARENE et ses communes ;
- Monde économique : Développer une économie à moindre impact environnemental ;
- Habitants : Accélérer le changement de pratiques pour réduire l'impact de chacun ;
- Organisation territoriale : concilier développement, efficacité énergétique et résilience au changement climatique.

20 orientations, 63 objectifs opérationnels et 164 actions ont ensuite été déclinés.

Le projet de PCAET a été arrêté par le Conseil communautaire le 30 avril 2019. Il a été transmis pour avis à l'État, à la Région et à l'Autorité environnementale. Une consultation publique, qui n'était pas obligatoire, a été organisée du 20 août au 23 septembre 2019. Un bilan de la consultation a été réalisé et des réponses ont été apportées aux personnes publiques associées. Le PCAET a ainsi été modifié en vue de son adoption par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2019.

## **Pascale Hameau**

- Bilan de la consultation publique et des avis reçus

La consultation publique a eu lieu du 20 août au 23 septembre 2019 et a été organisée en parallèle de l'enquête publique PLUi – PDU – zonages eaux pluviales et usées. La participation a été limitée, mais le registre



dématérialisé a tout de même fait l'objet de 300 visites et 150 téléchargements. Trois contributions ont été faites, deux de particuliers et l'une d'une association. Deux portent sur la thématique de la qualité de l'air et de l'impact sur la santé et la troisième sur la mobilisation et la sensibilisation. Neuf des dix communes ont par ailleurs délibéré au sein de leur Conseil municipal. Elles ont toutes émis un avis favorable, assorti d'observations pour la commune de Pornichet.

L'ensemble des avis officiels, formulés par l'Autorité environnementale, le Préfet de Région et le Conseil régional, ont été positifs et favorables. Ces différents acteurs ont souligné l'engagement de la CARENE dans la transition énergétique, avec des objectifs ambitieux et cohérents à l'horizon 2030, un plan d'actions complet et un dispositif de suivi structuré. Ils ont salué également l'articulation avec le PLUI, le PDU, ainsi que la procédure de co-construction qui permet de s'inscrire dans un projet de territoire global. Ils ont souligné la qualité et la pédagogie du document, ainsi que des domaines forts sur l'habitat, la mobilité, les énergies renouvelables, l'écologie industrielle de territoire et l'adaptation au changement climatique.

Des observations et recommandations ont été faites sur différents thèmes, notamment sur les objectifs stratégiques fixés à 2030. Les différents avis conseillent à la CARENE de fixer également des objectifs à horizon 2050. Des réponses ont été apportées en ce sens. Il est conseillé également de développer la production biosourcée autre qu'alimentaire, l'adaptation au changement climatique, ainsi que la qualité de l'air et son impact sur la santé.

- Prise en compte de ces observations dans le PCAET.

La stratégie a approfondi certains aspects liés :

- aux filières des matériaux biosourcés sur le territoire ;
- à la construction navale et aux acteurs portuaires au sujet des nouvelles propulsions ;
- à l'impact sanitaire de la pollution de l'air, avec la demande d'une étude épidémiologique et d'un contrat local de santé intercommunal.

Dans le programme d'actions, plusieurs actions ont été mises à jour :

- Définir une stratégie locale de gestion intégrée du littoral, partagée à l'échelle de la presqu'île ;
- Développer l'usage de l'hydrogène sur la zone industrialo-portuaire (projet H2 Loire Vallée), ce qui permettra d'étudier la remotorisation à hydrogène de la barge Flexiloire ;
- Élargir la Conférence de la qualité de l'air aux enjeux santé-environnement et lier cette conférence à une étude épidémiologique, ainsi qu'au contrat local de santé intercommunal.

De nouvelles actions ont également été inscrites suite aux avis :

- Valoriser les eaux usées traitées issues de l'assainissement collectif dans l'agglomération ;
- Recruter des animateurs pour sensibiliser les habitants à la préservation de la ressource en eau ;
- Soutenir les acteurs portuaires et de la construction navale de l'estuaire dans le développement de nouvelles propulsions ;
- Soutenir la création d'un projet d'agriculture urbaine sur le toit de la base sous marine qui s'est traduit par une demande de subvention à l'Europe.

Dans le tome 4 consacré à la co-construction, il a été décidé de faire un bilan de l'Agenda 21 et du PCAET de 2013, ainsi qu'un bilan de la consultation publique et des réponses aux avis officiels.

Enfin, dans le tome 5, consacrée à l'évaluation, ont été réalisées :

- Une mise à jour de l'évaluation des impacts des actions du PCAET, réalisée par Air Pays de la Loire, pour apporter des réponses plus claires sur certaines actions ;
- Une mise à jour des incidences environnementales de certaines actions et une identification de points de vigilance ;
- Une analyse de la cohérence interne du PCAET en comparant les résultats attendus du programme d'actions avec les objectifs cibles de la stratégie.

Le plan Climat sera évalué à mi-parcours, ce qui permettra de fixer des objectifs à horizon 2050, en cohérence avec les objectifs qui seront établis par la Région début 2020.

Les objectifs fixés à 2030 prévoient :

- Une baisse de 25 % des consommations d'énergie en moyenne par habitant ;
- Une baisse de 50 % des gaz à effet de serre ;
- Une baisse de 20 % des émissions de Nox ;
- Une baisse de 10 et 14 % des émissions de particules fines et ultrafines ;
- Une baisse de 4 % des émissions de COVNM (composés organiques volatiles non méthaniques).

L'évaluation du programme d'actions permet de réévaluer ces objectifs car elle montre que sa réalisation permettra d'atteindre :

- Une baisse de 29 % des consommations d'énergie en moyenne par habitant ;
- Une baisse de 43 % des gaz à effet de serre ;
- Une baisse de 57 % des émissions de Nox ;
- Une baisse de 15 et 19 % des émissions de particules fines et ultrafines ;
- Une baisse de 35 % des émissions de COVNM (composés organiques volatiles non méthaniques).

Globalement, le programme d'actions répond donc aux différents objectifs.

### **François Chéneau**

« Je voudrais revenir sur le propos liminaire du Président qui me paraît très important. Nous sommes confrontés à l'actualité d'un accident industriel dans la Basse-Seine. La Basse-Loire dispose d'un couloir industriel identique, avec la même typologie d'entreprises. Le maire de Donges, une commune qui compte trois sites SEVESO, est souvent interpellé sur le traitement d'un éventuel accident. Nous sommes très sensibles au risque industriel, à la nuisance et à l'impact sur la santé, mais aussi au maintien des emplois industriels sur le territoire. Bien que Donges ait une vocation pétrochimique depuis un siècle, la ville est engagée dans la transition énergétique. Elle est pleinement engagée pour accompagner le projet de réseau de chaleur, à partir d'une chaufferie bois, pour desservir les équipements municipaux, les salles de sports, les écoles du centre-ville, les ateliers municipaux, ainsi que l'EHPAD, les logements de SILÈNE, la piscine de la CARENE. La commune concentre des problématiques spécifiques et est tout à fait consciente de ses responsabilités au titre de la transition énergétique. Le contrat de santé pourrait notamment évoluer vers un contrat intercommunal. Il semble important de répondre aux inquiétudes des concitoyens. Quel que soit l'historique des communes, elles se doivent de s'engager dans la transition énergétique ».

### **Jean-Claude Pelleteur**

« Je me félicite des modifications qui sont apportées à ce PCAET. La commune de Pornichet a émis un avis favorable, assorti de trois remarques constructives : sur le vélo, sur un transport facilité entre les communes de Saint-André-des-Eaux et de Pornichet et sur le trait de côte. À Pornichet, une partie de la dune est encore partie à la mer la semaine dernière. Il convient de mettre en place certains des actions prévues dans le PCAET dès aujourd'hui. »

### **Le Président**

« Je souhaite émettre un vœu. Le littoral apporte au territoire de nombreuses opportunités, mais aussi des risques de submersion marine liés au trait de côte. Que ce soit au sein des entreprises ou des collectivités, l'organisation et la méthode du travail collectif ne se décrètent pas du jour au lendemain. Nous avons cette fierté au sein de l'Agence d'urbanisme qui associe le barrage d'Arzal et le pays de Redon, les emplois aéronautiques au trait de côte, Cap Atlantique, ainsi que les retro-littoraux. Il convient de chercher les organisations les plus pertinentes et les plus rigoureuses. Je lance un nouvel appel. Il faudrait que Sud Estuaire et notamment Saint-Brévin-les-Pins puissent adhérer à notre Agence d'urbanisme. Ce n'est pas un enjeu financier. L'enjeu est de pouvoir créer ensemble des cultures communes et ce plan Climat Air Énergie Territorial semble aller dans ce sens ».

*La délibération n° 43 est adoptée à la majorité (1 abstention – M. Gauthier Bouchet).*

## **Délibération n° 44 – Rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable**

### **Claude Aufort**

Le rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable est le résumé de ce que fait chacune des délégations dans ce domaine.

Six axes ont été posés :

- Lutter contre le changement climatique via un Plan Climat ;
- Préserver les ressources pour les générations futures ;
- Concevoir un développement du territoire social, équilibré et solidaire ;
- Améliorer la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération ;
- Promouvoir un développement économique multiple et durable ;
- Une collectivité en quête d'exemplarité.

Quelques exemples d'actions pour répondre à l'objectif de lutter contre le changement climatique via un Plan Climat :

- Acheter de l'électricité 100 % renouvelable pour toutes les piscines.
- Le lancement du cadastre solaire, un outil d'accompagnement grâce auquel les habitants peuvent se rendre à l'Espace Info Energie pour découvrir le potentiel de production d'énergie de leur toiture et bénéficier du dispositif d'accompagnement technique et financier mis en place cet automne.
- Les entreprises aussi passent au solaire, démarche d'accompagnement auprès d'un groupe d'entreprises volontaires de la zone d'activités de Brais. L'objectif est de les inciter à développer leur propre production d'électricité renouvelable pour la consommer sur place. Un cadastre solaire a permis de repérer les toitures les plus adaptées. Des études d'opportunités photovoltaïques ont été réalisées afin de faciliter et de susciter l'émergence de projets par les entreprises.
- Une deuxième ligne héliYce à l'étude dans le cadre du PDU.
- Une forte mobilisation des acteurs pour une transition citoyenne : salon des solutions, appel à solutions, fête du vélo et de la randonnée, défi mobilité.

Préserver les ressources pour les générations futures :

- L'élaboration de la stratégie territoriale « eau et milieux aquatiques » pour la période 2020-2025. Cette stratégie est établie en cinq axes correspondant aux grands enjeux du territoire : milieux aquatiques, hydrologie et gestion quantitative, qualité de l'eau, communication, sensibilisation et connaissance. La stratégie a également été déclinée en programmes d'actions dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. 14 M€ d'euros seront consacrés aux actions sur les milieux aquatiques.
- Un guide méthodologique pour intervenir en cas de pollution.
- La révision du schéma directeur des eaux usées.
- La valorisation énergétique des ordures ménagères et le tri des emballages, avec un effort à conduire sur la communication, en expliquant comment les déchets sont traités à Couëron.
- Les campagnes de mesures et de sensibilisation sur la qualité de l'air.

Concevoir un développement du territoire social, équilibré et solidaire :

- L'insertion des publics fragilisés : PLIE, plateforme de mobilité, la commande publique.
- Le premier salon de l'orientation et des métiers. En janvier 2019, la CARENE a organisé le 1<sup>er</sup> salon de l'orientation et des métiers, en partenariat avec les EPCI de Cap Atlantique, Estuaire et Sillon et Saint-Gildas-des-Bois-Pontchâteau. 10 000 personnes ont été accueillies sur deux jours et demi.

### **Pascale Hameau**

Quelques actions pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération :

- L'Aquaparc a connu une fréquentation record, avec près de 31 000 usagers dès sa première année de fonctionnement et l'opération Aqualanta a connu un franc succès, avec 505 participants.
- L'aménagement du littoral vers un plan de gestion à long terme. Depuis 2017, des compteurs piétons ont été mis en œuvre sur les sites du Grand Traict à Saint-Nazaire et de Bonne Source à Pornichet. Les données collectées permettent d'apprécier l'évolution de la fréquentation du sentier, mais aussi du trait de côte.
- La CARENE améliore la qualité de ses itinéraires de randonnée, aménagés et entretenus.
- Le Port de Rozé : au-delà des travaux d'aménagement importants en cours, en vue d'animer le site, la CARENE a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en exploitation du commerce historique le Café du Pont.
- La végétalisation de l'entrée de ville : 17 places de stationnement de l'avenue de la République ont été supprimées, afin de constituer des fosses de plantations.

Promouvoir un développement économique multiple et durable :

- Le développement des énergies marines renouvelables, avec les premiers travaux du champ éolien dont la mise en service est prévu en 2022, qui devrait produire, pendant 25 ans l'équivalent de 20 % de la consommation électrique du département et qui contribuera à l'objectif de production d'énergies renouvelables à l'échelle nationale.
- Flexiloire, service de logistique fluviale, lancé en 2018 entre les terminaux de Cheviré à Nantes et Montoir-de-Bretagne.
- Un nouveau schéma d'accueil des entreprises sur les parcs d'activités.
- Le Blue Lab, un nouveau Fab Lab pour favoriser l'innovation.
- La Digital Week 2019, avec plus de 90 événements sur toute la presqu'île.

Une collectivité en quête d'exemplarité :

- Le projet managérial renouvelé, pour une culture commune de gestion de projet.
- Le projet de qualité de vie au travail, avec des siestes flash pour le bien-être, des paniers de produits locaux, etc.
- L'évaluation des politiques publiques avec le service Qualité de vie au travail. La CARENE et la Ville de Saint-Nazaire ont décidé de lancer une expérimentation de télétravail auprès de 60 agents, de décembre 2018 à juin 2019.
- Un Conseil de développement proactif qui a travaillé notamment sur la transition énergétique.

*Le Conseil communautaire prend acte du rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable.*

#### **Délibération n° 45 – - Personnel - Remboursement des frais d'hébergement – Taux applicables - Approbation**

**Sylvie Cauchie**

Il est demandé au Conseil communautaire de réévaluer le plafond de remboursement des frais d'hébergement en province de 60 à 70 €, afin de prendre en compte l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités de missions.

*La délibération n°45 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 46 – - Personnel - Contrat de Prévoyance – Maintien de salaire – Avenant à la convention de participation**

**Sylvie Cauchie**

Il s'agit de faire évoluer le montant du maintien de salaire de 90 à 95 %, à compter du premier jour d'arrêt. Pour ce

faire, la CARENE signe une convention avec Collecteam qui fait évoluer le taux de cotisation de 2,12 à 2,30 %. L'impact financier sera compensé par la CARENE auprès des agents.

*La délibération n°46 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 47 – Personnel – Pérennisation du télétravail au sein des services de la CARENE – Approbation**

**Sylvie Cauchie**

Il est proposé de pérenniser le télétravail au sein des services de la CARENE, au regard des retours suite à l'expérimentation menée, tant de la part des télétravailleurs qui ont unanimement exprimé leur satisfaction que de la part des encadrants qui considèrent le bilan largement positif. Quelques ajustements sont apportés au dispositif prévu lors de l'expérimentation :

- Autoriser le télétravail en juillet et août, sous réserve de la continuité du service public et de la validation du N+1 ;
- Fixer à six mois la règle de présence dans un poste et dans la collectivité et préciser les règles en cas de changement de poste et/ou de manager en cours de période, (contre un an de présence demandé lors de l'expérimentation ;
- Les modalités de suivi sont allégées.

*La délibération n°47 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 48 – Personnel - Poste de Chargé des relations de presse - Attaché de presse – Approbation**

**Sylvie Cauchie**

Il s'agit de reconduire l'agent actuellement en poste dans ses fonctions pour une durée de trois ans.

*La délibération n°48 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 49 – Personnel - Poste de Responsable Relations Usagers Coordination Administrative – Approbation**

**Sylvie Cauchie**

Il est proposé une évolution au sien de la direction du cycle de l'eau. Suite au départ des responsables de ce service et de cette unité, il a été décidé, après avis du Comité technique du 2 mai 2019, de les regrouper et de créer un service Relations Usagers Coordination administrative auquel seront rattachés une unité « Coordination administrative » et une unité « Relations à l'usager/facturation ». La CARENE a lancé une procédure de recrutement pour pourvoir un poste de responsable du Service Relation à l'Usager, Coordination Administrative, qui sera invité à travailler en étroite collaboration avec les deux responsables d'unités.

*La délibération n°49 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 50 – Personnel - Poste de Chargé de mission Adaptation au changement climatique et valorisation cartographique des données Energie-Climat – Approbation**

**Sylvie Cauchie**

Il s'agit de donner les moyens à la politique que la CARENE souhaite mettre en place à travers son plan Climat Air Énergie Territorial. Et donc de recruter un chargé de mission Adaptation au changement climatique et valorisation cartographique des données Énergie-Climat. L'essentiel de ses missions sera d'assurer la valorisation, notamment cartographique des données Énergie-Climat, de participer à l'élaboration et au suivi-évaluation du PCAET, d'effectuer des recherches de financement, dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de

contribuer aux Commissions Transition énergétique et écologique.

*La délibération n°50 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 51 – Tableau des effectifs - Approbation.**

**Sylvie Cauchie**

Il s'agit de faire évoluer le tableau des effectifs au regard des mobilités intervenues en 2019, notamment de mettre en concordance les grades et les personnes recrutées.

*La délibération n°51 est adoptée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*